

Procès-verbal de la Réunion du Comité Syndical du 15 juin 2023

Le **quinze juin deux mille vingt-trois à dix heures trente**, le Comité Syndical, du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de Délégués : 769

Votants : 146

ETAIENT PRESENTS : 116

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (M. VERDON Thierry), AUDENGE (Mme LE YONDRE Nathalie), AURIOLLES (M. DUPOUY Jean-Luc), AUROS (M. LABAT Daniel), BASSENS (M. ERB Erick), BAZAS (M. DELCROS Francis), BEGUEY (M. DAURAT François), BIGANOS (M. BONNET Georges), BLANQUEFORT (M. SAITTA Dominique), BLASIMON (M. DUNIAUD Christian), BLAYE (M. DURANT Thierry), BOULIAC (M. MAILLOT Henri), BRANNE (M. NICOINE Eric), BRUGES (M. AYNIE Gérard), CADILLAC-SUR-GARONNE (Mme PRAT Sandrine, M. RIBEAUT Pierre), CAMBLANES-ET-MEYNAC (M. HANNOY Dominique), CARS (M. ZORRILLA Xavier), CASTELNAU-DE-MEDOC (M. ALVES Géraldo), CASTELVIEL (M. MAROT Michel), CASTRES-GIRONDE (M. DUPA Jean-Claude), CESTAS (M. DESCLAUX Jean-luc, M. DUCOUT Pierre), CEZAC (M. FOUCHE Laurent), CIVRAC-DE-BLAYE (Mme MATHE Françoise), CREON (M. REY Alain), CUSSAC-FORT-MEDOC (M. LE BOT Stéphane), FARGUES-SAINT-HILAIRE (M. GAUTIER Bertrand), FLOIRAC (M. IGLESIAS Didier), ISLE-SAINTGEORGES (M. LALANNE Dominique), LANGOIRAN (M. LAPENNE Serge), LA-TESTE DE BUCH (M. BUSSE Philippe), LETEICH (Mme DESMOULIN Karine), LIGNAN-DE-BORDEAUX (M. BUISSERET Pierre), LISTRAC-MEDOC (M. LACOUME Bernard), LORMONT (M. GOETZ Jean-Noël), LUSSAC (M. GATINEL Didier), MARCENAI (M. PELLETON Patrick), MERIGNAS (Mme BISSERIER Fatia), MONTAGNE (M. GOMBEAU Jean-Marie), MOULON (M. CHALLENGEAS Renaud), PAILLET (M. HOUGAS Daniel), PESSAC (M. BERTHOMIEUX Jean-Pierre, M. BIDEAU Ludovic), PINEUILH (M. BILLOUX Roger), PODENSAC (M. DALIER Serge), POMEROL (M. BARBEYRON Jean-Luc), PORCHERES (M. REDON David), PRECHAC (M. DESCAZEUX Bernard), PREIGNAC (Mme SABATIER QUEYREL Françoise, M. DANEY Bernard), PUJOLSSUR-CIRON (M. CLAVIER Dominique), RAUZAN (M. BOUCHON Bernard), ROQUEBRUNE (M. BRITTON Jacky), SABLONS (M. FONDECAVE Patrick), SAINT-AVIT-ST-NAZAIRE (M. LESSEIGNE Jean), SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE (M. MOULIN Emmanuel), SAINT-CIBARD (M. GARACH Henri), SAINT-DENIS-DE-PILE (M. LAGARDE Marc), SAINTE-EULALIE (M. YANINI Daniel), SAINT-EMILION (M. LAURET Bernard), SAINTE-TERRE (Mme ALFONSO CHARIOL Agnès), SAINTGENES-DE-FRONSAC (M. GUIJARRO Antoine), SAINT-GERMAIN-DU-PUCH (M. LAVEAU Michel), SAINT-LOUIS-DEMONTFERRAND (M. BACHELIER Jacky), SAINT-MARTIN-DU-BOIS (M. VIRONNEAU Jean-Philippe), SAINT-MEDARDDE-GUIZIERES (M. CATALAN Stéphane, Mme CONTE JAUBERT Mireille), SAINT-PAUL (M. METZ Hubert), SAINT-PEYDE-CASTETS (Mme POIVERT Liliane), SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND (M. TERRIEN Dominique), SAINT-SULPICEET-CAMEYRAC (M. COURTAZELLES Pascal), SAINT-VINCENT-DE-PAUL (M. CHAMPAGNE Patrick), SALLEBOEUF (M. FALXA Régis), SOULAC-SUR-MER (M. PINTAT Xavier), TABANAC (M. RAPIN Christian), TALENCE (Mme IRIART Dominique, M. JOLIOT Xavier), TOULENNE (M. DAIRE Christian, M. CATTANEO Jacques), VAL-DE-VIRVÉE (M. CHAMBORD Thierry), VILLENAVE-DE-RIONS (M. SUBERVIE Jean-Marc), VIRELADE (M. AUGÉARD Serge), YVRAC (Mme BARRACHAT Christine), BORDEAUX METROPOLE (Mme DELATTRE Nathalie, M. DUPRAT Christophe, Mme GAUSSENS Daphné, M. MARI Guillaume), COMMUNAUTE

DE COMMUNES DE CASTILLON-PUJOLS (M. ANGELY Jacques), COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU (M. GACHET Christian), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS (M. VACHER Patrick), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS (Mme EYHERAMONNO Mauricette, M. GASTEUIL Jean-Pascal), COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE (Mme LEGRAND Florence), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON (SIBA) (M. BALLEREAU Alain), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAISFRONSADAIS (M. EYRAUD Jean-Pierre), SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LANDES DE GASCOGNE (M. FORET Thierry), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU BLAYAIS (M. BAILAN Bernard, M. DUMONT Michel, M. JOLY Pierre, M. TERRANCLE Jacky , M. VILLENEUVE Bernard), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'ENTRE-DEUX-MERS (M. BLUTEAU José, M. MASSIAS Michel, M. VINCENT Jean-Pierre), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC (M. DE ZEN Michel, M. DUPONT Jean), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILHE (M. AICOBERRY Christian, M. FENELON Daniel), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU SUD DE LA REOLE (M. SAUMON Jean-Louis), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CAMARSAC-MONTUSSAN (M. LUCAS Patrick), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CAVIGNAC (M. BLAIN Philippe), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS (M. DURANT Marcel, Mme MONDON Sylvie), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU SAUTERNAIS (M. ALFONSO Anacleto), FRONTENAC (M. SCHEID Yves), EXCUSE(S)

AYANT DONNE PROCURATION : 30

BASSENS (M. GILLET Daniel à M. ERB Erick), CAMBLANES-ET-MEYNAC (M. BOULARAND Eric à M. HANNOY Dominique), CERONS (M. BOFFO Patrice à M. RIBEAUT Pierre), CROIGNON (M. COUSSO Frédéric à M. LUCAS Patrick), GAURIAC (Mme GADRAT Carole à Mme MATHE Françoise), GUILLAC (M. FROMENTIER Jacky à M. BOUCHON Bernard), LA-BREDE (M. FREY François à M. IGLESIAS Didier), LADOS (Mme FRANCELIN Martine à M. DALIER Serge), LALANDEDE-POMEROL (M. RULLIER Jean-luc à M. BARBEYRON Jean-Luc), LA-TESTE DE BUCH (M. SAGNES Gérard à M. BUSSE Philippe), LE-BOUSCAT (Mme FERCHAUD Mathilde à M. DUPRAT Christophe), LE-HAILLAN (M. REULET Michel à Mme GAUSSENS Daphné), LE-POUT (M. JOYEUX Jean-Luc à M. SUBERVIE Jean-Marc), LE-TEICH (M. DELUGA François à Mme DESMOULIN Karine), LUDON-MEDOC (M. MONTFORT Anthony à M. DE ZEN Michel), OMET (M. LAHITEAU Pierre à M. BRITTON Jacky), PESSAC (M. CHAREYRE Christian à M. BERTHOMIEUX Jean-Pierre, M. RAUTUREAU Benoit à M. BIDEAU Ludovic), PUGNAC (M. GARD Daniel à M. DUMONT Michel), QUINSAC (Mme SIMON Patricia à M. REY Alain), SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE (M. DUVERGER Philippe à Mme SABATIER QUEYREL Françoise), BORDEAUX METROPOLE (Mme ZAMBON Josiane à M. BACHELIER Jacky), COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU (M. BARBAN Laurent à M. AICOBERRY Christian), SYNDICAT DES EAUX DE CASTETS ET CASTILLON (M. RIVIER Alexis à M. SAUMON Jean-Louis), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'ENTRE-DEUX-MERS (M. LABRO Pascal à M. NICOINE Eric), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU SUD DE LA REOLE (M. DOURTHE Yvan à M. RAPIN Christian), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CAMARSAC-MONTUSSAN (M. GARRIGUE Philippe à M. ALFONSO Anacleto), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS (M. DUBOUREAU Jean marc à M. DURANT Marcel, M. MILLAIRE Michel à Mme MONDON Sylvie),

Mme Dominique IRIART assure les fonctions de secrétaire de séance.

Xavier PINTAT ouvre cette séance de travail en constatant que le quorum n'est pas complètement atteint en raison de l'absence d'un certain nombre de délégués, en particulier ceux de Bordeaux Métropole.

Compte-tenu de cette situation, il propose de clore cette séance.

Après une courte période de suspension de séance, il procède à l'ouverture d'une nouvelle réunion pour examiner l'ordre du jour, sans condition de quorum.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique IRIART

Xavier PINTAT

Procès-verbal de la Réunion du Comité Syndical du 15 juin 2023

Le quinze juin deux mille vingt-trois à dix heures quarante-cinq, le Comité Syndical, du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de Délégués : 769

Votants : 146

ETAIENT PRESENTS : 116

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (M. VERDON Thierry), AUDENGE (Mme LE YONDRE Nathalie), AURIOLLES (M. DUPOUY Jean-Luc), AUROS (M. LABAT Daniel), BASSENS (M. ERB Erick), BAZAS (M. DELCROS Francis), BEGUEY (M. DAURAT François), BIGANOS (M. BONNET Georges), BLANQUEFORT (M. SAITTA Dominique), BLASIMON (M. DUNIAUD Christian), BLAYE (M. DURANT Thierry), BOULIAC (M. MAILLOT Henri), BRANNE (M. NICOINE Eric), BRUGES (M. AYNIE Gérard), CADILLAC-SUR-GARONNE (Mme PRAT Sandrine, M. RIBEAUT Pierre), CAMBLANES-ET-MEYNAC (M. HANNOY Dominique), CARS (M. ZORRILLA Xavier), CASTELNAU-DE-MEDOC (M. ALVES Géraldo), CASTELVIEL (M. MAROT Michel), CASTRES-GIRONDE (M. DUPA Jean-Claude), CESTAS (M. DESCLAUX Jean-luc, M. DUCOUT Pierre), CEZAC (M. FOUCHE Laurent), CIVRAC-DE-BLAYE (Mme MATHE Françoise), CREON (M. REY Alain), CUSSAC-FORT-MEDOC (M. LE BOT Stéphane), FARGUES-SAINT-HILAIRE (M. GAUTIER Bertrand), FLOIRAC (M. IGLESIAS Didier), ISLE-SAINTGEORGES (M. LALANNE Dominique), LANGOIRAN (M. LAPENNE Serge), LA-TESTE DE BUCH (M. BUSSE Philippe), LETEICH (Mme DESMOULIN Karine), LIGNAN-DE-BORDEAUX (M. BUISSERET Pierre), LISTRAC-MEDOC (M. LACOUME Bernard), LORMONT (M. GOETZ Jean-Noël), LUSSAC (M. GATINEL Didier), MARCENAI (M. PELLETON Patrick), MERIGNAS (Mme BISSERIER Fatia), MONTAGNE (M. GOMBEAU Jean-Marie), MOULON (M. CHALLENGEAS Renaud), PAILLET (M. HOUGAS Daniel), PESSAC (M. BERTHOMIEUX Jean-Pierre, M. BIDEAU Ludovic), PINEUILH (M. BILLOUX Roger), PODENSAC (M. DALIER Serge), POMEROL (M. BARBEYRON Jean-Luc), PORCHERES (M. REDON David), PRECHAC (M. DESCAZEUX Bernard), PREIGNAC (Mme SABATIER QUEYREL Françoise, M. DANAY Bernard), PUJOLSSUR-CIRON (M. CLAVIER Dominique), RAUZAN (M. BOUCHON Bernard), ROQUEBRUNE (M. BRITTON Jacky), SABLONS (M. FONDECAVE Patrick), SAINT-AVIT-ST-NAZAIRE (M. LESSEIGNE Jean), SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE (M. MOULIN Emmanuel), SAINT-CIBARD (M. GARACH Henri), SAINT-DENIS-DE-PILE (M. LAGARDE Marc), SAINTE-EULALIE (M. YANINI Daniel), SAINT-EMILION (M. LAURET Bernard), SAINTE-TERRE (Mme ALFONSO CHARIOL Agnès), SAINTGENES-DE-FRONSAC (M. GUIJARRO Antoine), SAINT-GERMAIN-DU-PUCH (M. LAVEAU Michel), SAINT-LOUIS-DEMONTFERRAND (M. BACHELIER Jacky), SAINT-MARTIN-DU-BOIS (M. VIRONNEAU Jean-Philippe), SAINT-MEDARDDE-GUIZIERES (M. CATALAN Stéphane, Mme CONTE JAUBERT Mireille), SAINT-PAUL (M. METZ Hubert), SAINT-PEYDE-CASTETS (Mme POIVERT Liliane), SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND (M. TERRIEN Dominique), SAINT-SULPICEET-CAMEYRAC (M. COURTAZELLES Pascal), SAINT-VINCENT-DE-PAUL (M. CHAMPAGNE Patrick), SALLEBOEUF (M. FALXA Régis), SOULAC-SUR-MER (M. PINTAT Xavier), TABANAC (M. RAPIN Christian), TALENCE (Mme IRIART Dominique, M. JOLIOT Xavier), TOULENNE (M. DAIRE Christian, M. CATTANEO Jacques), VAL-DE-VIRVÉE (M. CHAMBORD Thierry), VILLENAVE-DE-RIONS (M. SUBERVIE Jean-Marc), VIRELADE (M. AUGÉARD Serge), YVRAC (Mme BARRACHAT Christine), BORDEAUX METROPOLE (Mme DELATTRE Nathalie, M. DUPRAT Christophe, Mme GAUSSENS Daphné, M. MARI Guillaume), COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON-PUJOLS (M. ANGELY Jacques), COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU (M. GACHET Christian), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS (M. VACHER

Patrick), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS (Mme EYHERAMONNO Mauricette, M. GASTEUIL Jean-Pascal), COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE (Mme LEGRAND Florence), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON (SIBA) (M. BALLEREAU Alain), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAISFRONSADAIS (M. EYRAUD Jean-Pierre), SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LANDES DE GASCOGNE (M. FORET Thierry), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU BLAYAIS (M. BAILAN Bernard, M. DUMONT Michel, M. JOLY Pierre, M. TERRANCLE Jacky , M. VILLENEUVE Bernard), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'ENTRE-DEUX-MERS (M. BLUTEAU José, M. MASSIAS Michel, M. VINCENT Jean-Pierre), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC (M. DE ZEN Michel, M. DUPONT Jean), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILHE (M. AICOBERRY Christian, M. FENELON Daniel), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU SUD DE LA REOLE (M. SAUMON Jean-Louis), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CAMARSAC-MONTUSSAN (M. LUCAS Patrick), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CAVIGNAC (M. BLAIN Philippe), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS (M. DURANT Marcel, Mme MONDON Sylvie), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU SAUTERNAIS (M. ALFONSO Anacleto), FRONTENAC (M. SCHEID Yves), EXCUSE(S)

AYANT DONNE PROCURATION : 30

BASSENS (M. GILLET Daniel à M. ERB Erick), CAMBLANES-ET-MEYNAC (M. BOULARAND Eric à M. HANNOY Dominique), CERONS (M. BOFFO Patrice à M. RIBEAUT Pierre), CROIGNON (M. COUSSO Frédéric à M. LUCAS Patrick), GAURIAC (Mme GADRAT Carole à Mme MATHE Françoise), GUILLAC (M. FROMENTIER Jacky à M. BOUCHON Bernard), LA-BREDE (M. FREY François à M. IGLESIAS Didier), LADOS (Mme FRANCELIN Martine à M. DALIER Serge), LALANDEDE-POMEROL (M. RULLIER Jean-luc à M. BARBEYRON Jean-Luc), LA-TESTE DE BUCH (M. SAGNES Gérard à M. BUSSE Philippe), LE-BOUSCAT (Mme FERCHAUD Mathilde à M. DUPRAT Christophe), LE-HAILLAN (M. REULET Michel à Mme GAUSSENS Daphné), LE-POUT (M. JOYEUX Jean-Luc à M. SUBERVIE Jean-Marc), LE-TEICH (M. DELUGA François à Mme DESMOULIN Karine), LUDON-MEDOC (M. MONTFORT Anthony à M. DE ZEN Michel), OMET (M. LAHITEAU Pierre à M. BRITTON Jacky), PESSAC (M. CHAREYRE Christian à M. BERTHOMIEUX Jean-Pierre, M. RAUTUREAU Benoit à M. BIDEAU Ludovic), PUGNAC (M. GARD Daniel à M. DUMONT Michel), QUINSAC (Mme SIMON Patricia à M. REY Alain), SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE (M. DUVERGER Philippe à Mme SABATIER QUEYREL Françoise), BORDEAUX METROPOLE (Mme ZAMBON Josiane à M. BACHELIER Jacky), COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU (M. BARBAN Laurent à M. AICOBERRY Christian), SYNDICAT DES EAUX DE CASTETS ET CASTILLON (M. RIVIER Alexis à M. SAUMON Jean-Louis), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'ENTRE-DEUX-MERS (M. LABRO Pascal à M. NICOINE Eric), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU SUD DE LA REOLE (M. DOURTHE Yvan à M. RAPIN Christian), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CAMARSAC-MONTUSSAN (M. GARRIGUE Philippe à M. ALFONSO Anacleto), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS (M. DUBOUREAU Jean marc à M. DURANT Marcel, M. MILLAIRE Michel à Mme MONDON Sylvie),

Mme Dominique IRIART assure les fonctions de secrétaire de séance.

Xavier PINTAT ouvre cette séance de travail en souhaitant la bienvenue à tous les délégués présents.

Il précise que l'ordre du jour laisse une large place aux finances et remercie par avance Marcel DURANT, vice-président, chargé de présenter les documents budgétaires du SDEEG.

Il souhaite la cordiale bienvenue à de nombreuses personnalités en insistant notamment sur la présence Jean-Marc BAIZÉ, nouveau Directeur Aquitaine Nord d'ENEDIS.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président fait un rapide tour d'horizon de l'actualité législative, avant d'évoquer plus spécifiquement l'activité du SDEEG.

Au niveau du Parlement, il mentionne la loi sur la relance du nucléaire adoptée le 16 mai dernier. Cette loi prévoit de simplifier et d'accélérer les procédures pour la réalisation de 6 nouveaux réacteurs et de 8 suivants en option.

De plus, ce texte supprime le seuil de 50% de production d'électricité d'origine nucléaire à 2035, tout en renforçant les pouvoirs de l'autorité de sûreté nucléaire.

Xavier PINTAT informe également l'assemblée d'un débat ayant lieu quant au périmètre d'application des tarifs règlementés de vente de gaz et d'électricité à l'échelle des collectivités locales.

S'agissant du SDEEG, il convient de noter que les négociations se poursuivent avec GRDF quant à la signature d'un nouveau contrat de concession. Ce dernier, prendra en compte la transition énergétique mais aussi les indicateurs de performance, une revalorisation de la redevance de concession et des échanges de données optimisés.

Par ailleurs, le Président évoque la récente organisation par le SDEEG du « Forum des Energies » le 11 mai dernier.

Il fait également part de la signature d'une convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

Enfin, il décline les nombreuses réalisations ressortant de la SEM Gironde Energies : les ombrières de Langon, la ferme photovoltaïque de Villegouge et la station de bioGNV de Beychac-et-Cailleau avec intégration d'un super chargeur.

A l'issue de ces propos introductifs ne suscitant pas d'observation particulière, Xavier PINTAT propose d'aborder l'ordre du jour.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et approbation des procès-verbaux du Comité Syndical du 16 décembre 2022

- ♦ Mme Dominique IRIART est désignée secrétaire de séance.
- ♦ Les procès-verbaux de réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2022 sont adoptés à l'UNANIMITE.

2 – Comptes de gestion 2022

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, approuve les comptes de gestion qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

En marge de ce dossier, Xavier PINTAT fait observer que le SDEEG est susceptible de voter le compte financier unique dès l'année prochaine, suite au passage à la nomenclature comptable M57.

3 – Comptes administratifs 2022

Après examen par la Commission des Finances du SDEEG, Marcel DURANT présente les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe EnR du SDEEG se présentant comme suit :

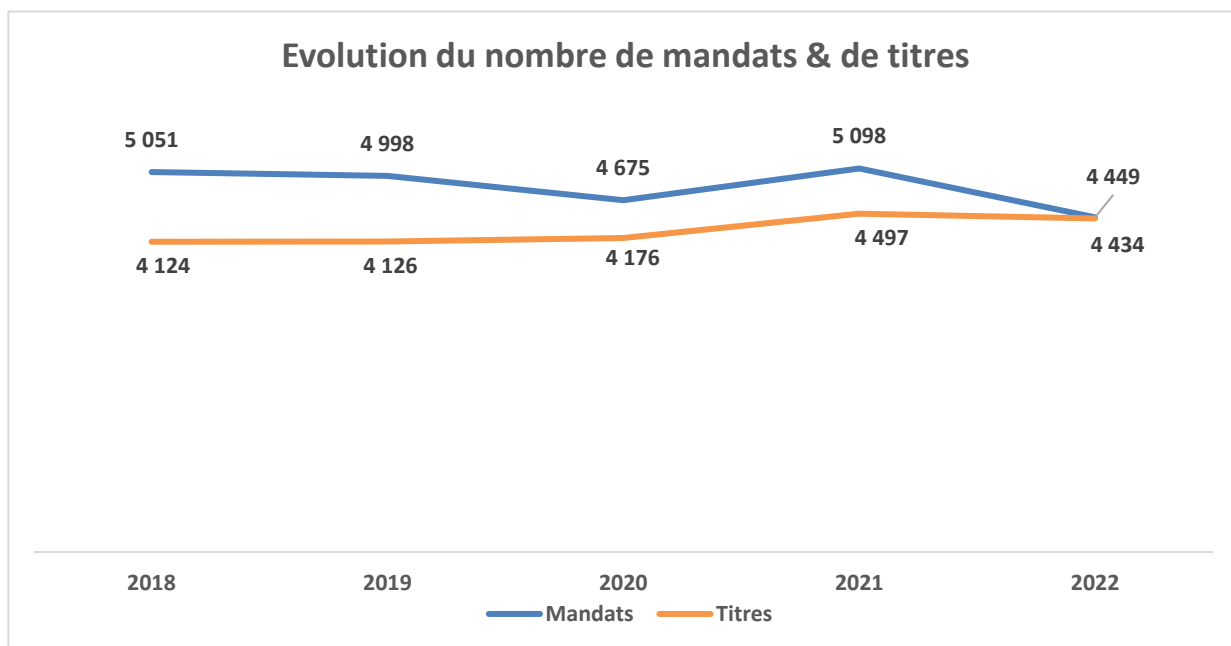
BUDGET PRINCIPAL

☞ Dépenses Totales Liquidées **37 572 177,31 €**
 Dont 24 085 109,92 € Investissement
 13 487 067,39 € Fonctionnement

soit 35,92 % du budget réalisé pour 4 449 mandats émis.

☞ Recettes Totales Liquidées **41 046 706,52 €**
 Dont 27 705 384,94 € Investissement (hors ligne 001)
 20 341 321,58 € Fonctionnement (hors ligne 002)

soit 41,60 % du budget réalisé pour 4 434 titres émis.

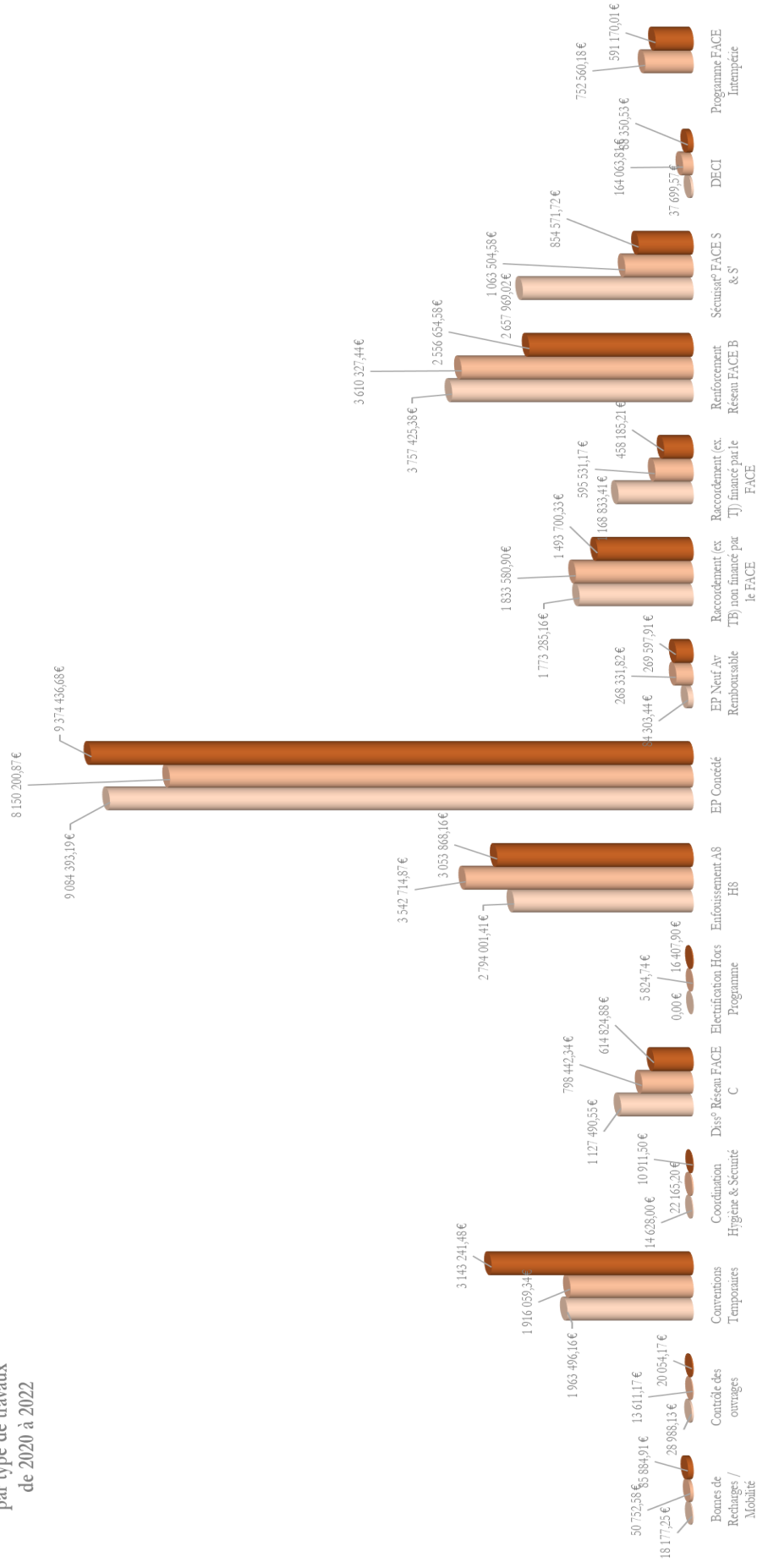


Dépenses réelles d'investissement CA 2022

Maîtrise d'ouvrage SDEEG

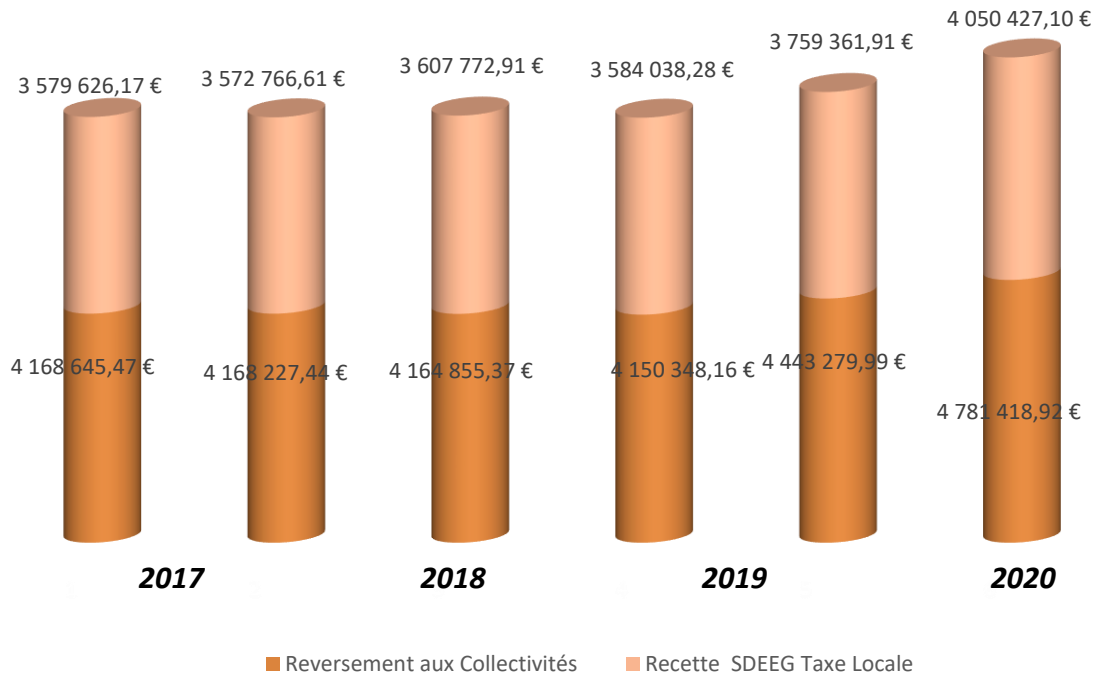
Electrification Hors Programme	16 408 €
Coordination Hygiène & Sécurité ER	10 912 €
Bornes de Recharges	85 885 €
Contrôle des ouvrages	20 054 €
DECI	88 351 €
EP Neuf Av Remboursable	269 598 €
Di ss ° Réseau FACE C	614 825 €
Raccordements (ex. TJ) financés par le FACE	458 185 €
Raccordements (ex TB) non financés par le FACE	1 493 700 €
Conventions Temporaires	3 143 241 €
Sécurisat ° FACE S & S'	854 572 €
Enfouissement A8 H8	3 053 868 €
Renforcement Réseau FACE B	2 556 655 €
EP Concédé	9 374 437 €
Programme FACE Intempérie	591 170 €
TOTAL	22 631 859,97 €

Evolution des dépenses
 par type de travaux
 de 2020 à 2022

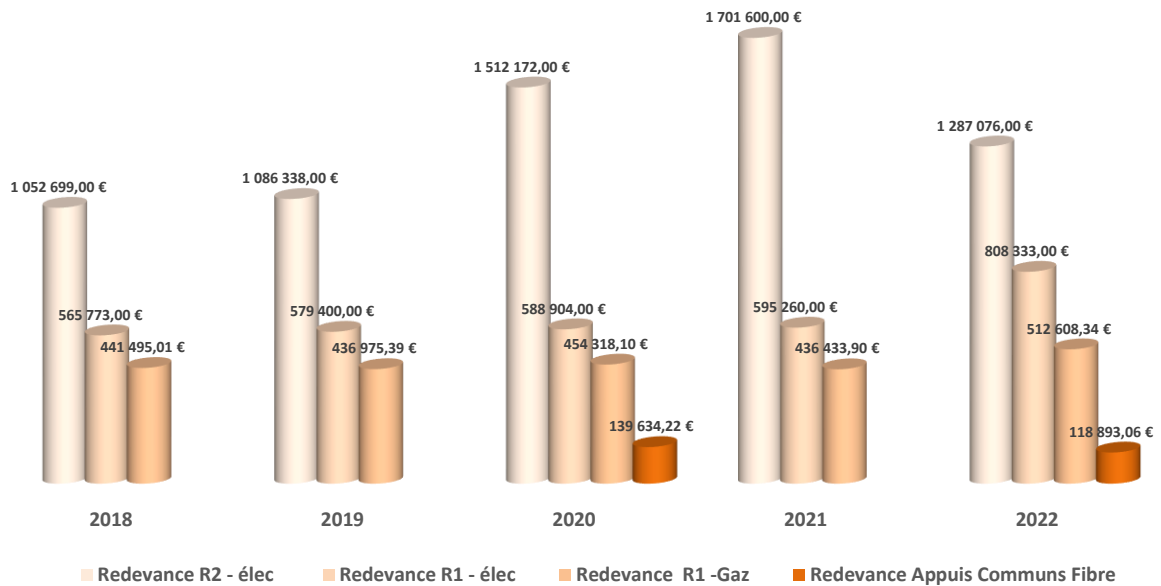


■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

Taxe intérieure sur la consommation finale d'Electricité



Evolution de la perception des redevances de concession Electricité & Gaz



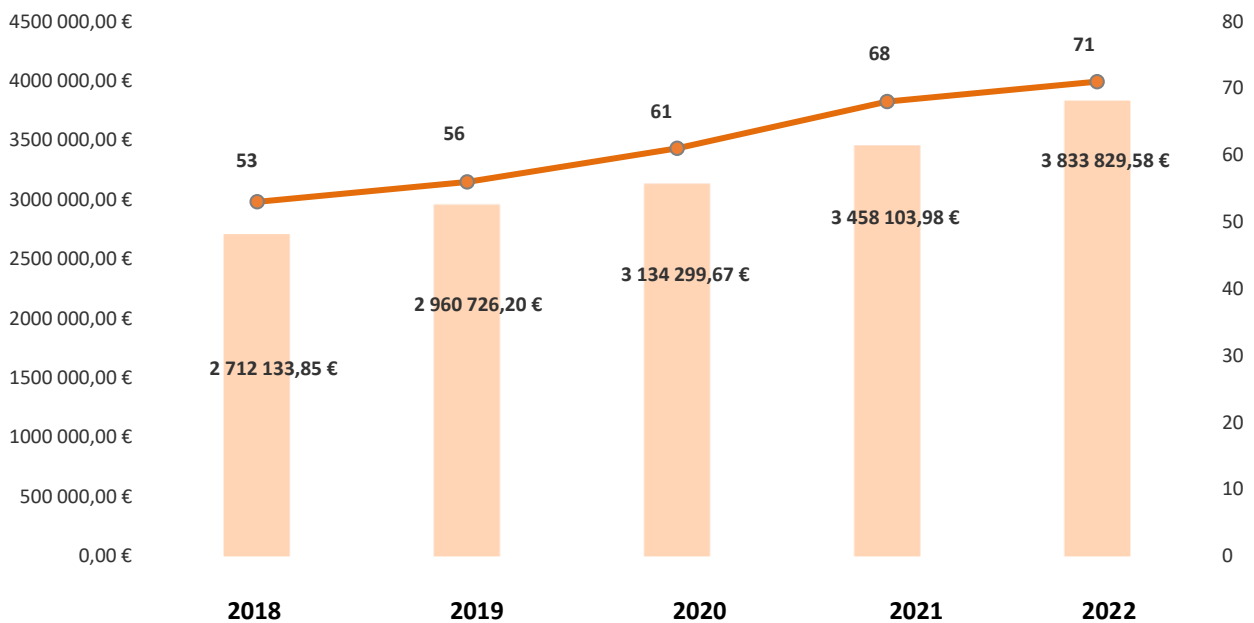
CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent en 2022 à 3 833 829,58 €

↳ Dépenses Personnel = 3 833 829,58 € = 29,56 %
 Dépenses Réelles de Fonctionnement 12 967 077,42 €

↳ Dépenses Personnel = 3 833 829,58 € = 2,36 € par An/habitant
 Pop. Département insee 1 623 749,00 €

Charges de Personnel



EXECUTION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Opérations d'ordre Incluses

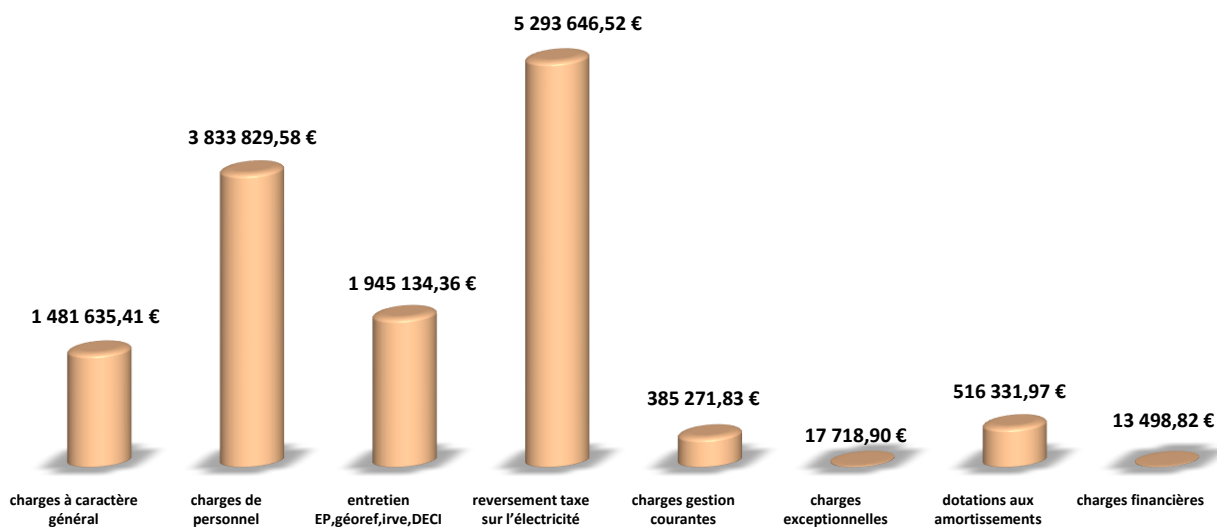
Charges à caractère général	1 481 635,41 €
Charges de personnel	3 833 829,58 €
Entretien EP, Géoref, Irve, Deci	1 945 134,36 €
Reversement taxe sur l'électricité	5 293 646,52 €
Charges gestion courante	385 271,83 €
Charges exceptionnelles	17 718,90 €
Dotations aux amortissements	516 331,97 €
Charges financières	13 498,82 €
TOTAL	13 487 067,39 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

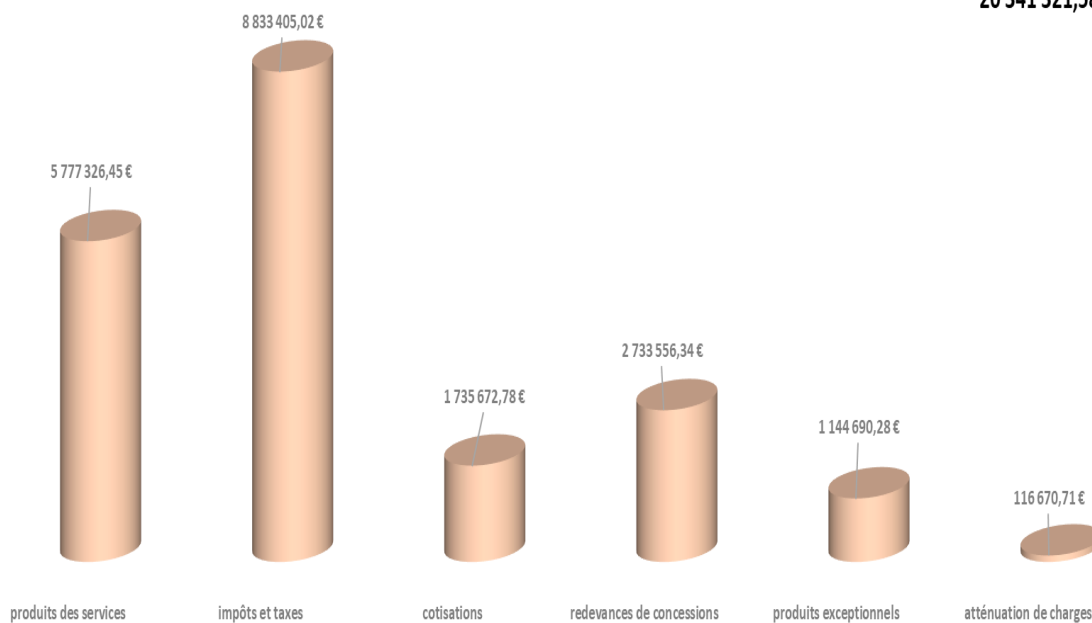
(hors ligne 002 - report de l'exercice 2021 -)

Produit des services	5 777 326,45 €
Impôts et taxes	8 833 405,02 €
Cotisations	1 735 672,78 €
Redevances de concessions	2 733 556,34 €
Produits exceptionnels	1 144 690,28 €
Atténuation de charges	116 670,71 €
TOTAL	20 341 321,58 €

Compte Administratif 2022 dépenses de fonctionnement



Compte administratif 2022 recettes de fonctionnement (hors ligne 002 - report de l'exercice 2021) 20 341 321,58 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

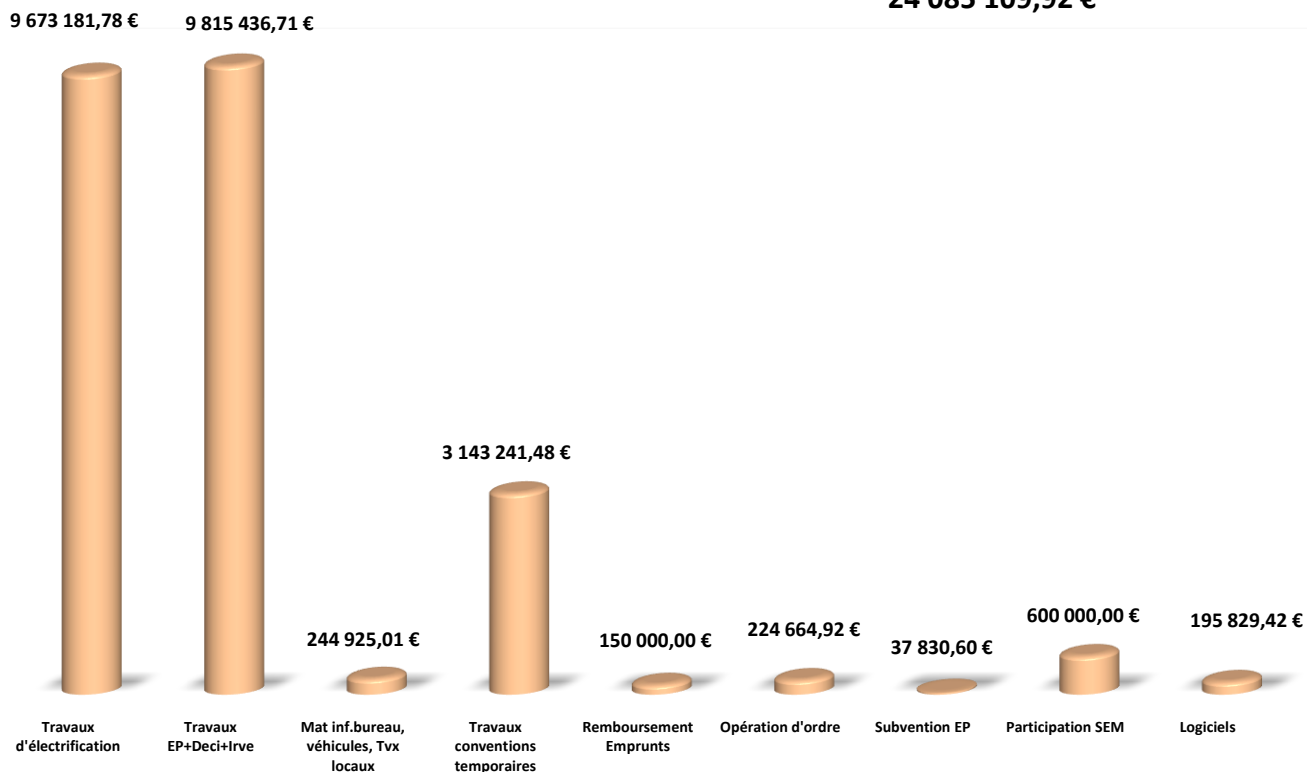
travaux d'électrification	9 673 181,78 €
travaux EP+Deci+Irvine	9 815 436,71 €
Mat inf.bureau, véhicules, Tvx locaux	244 925,01 €
travaux conventions temporaires	3 143 241,48 €
remboursement Emprunts	150 000,00 €
opération d'ordre	224 664,92 €
subvention EP	37 830,60 €
participation SEM	600 000,00 €
Logiciels	195 829,42 €
TOTAL	24 085 109,92 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

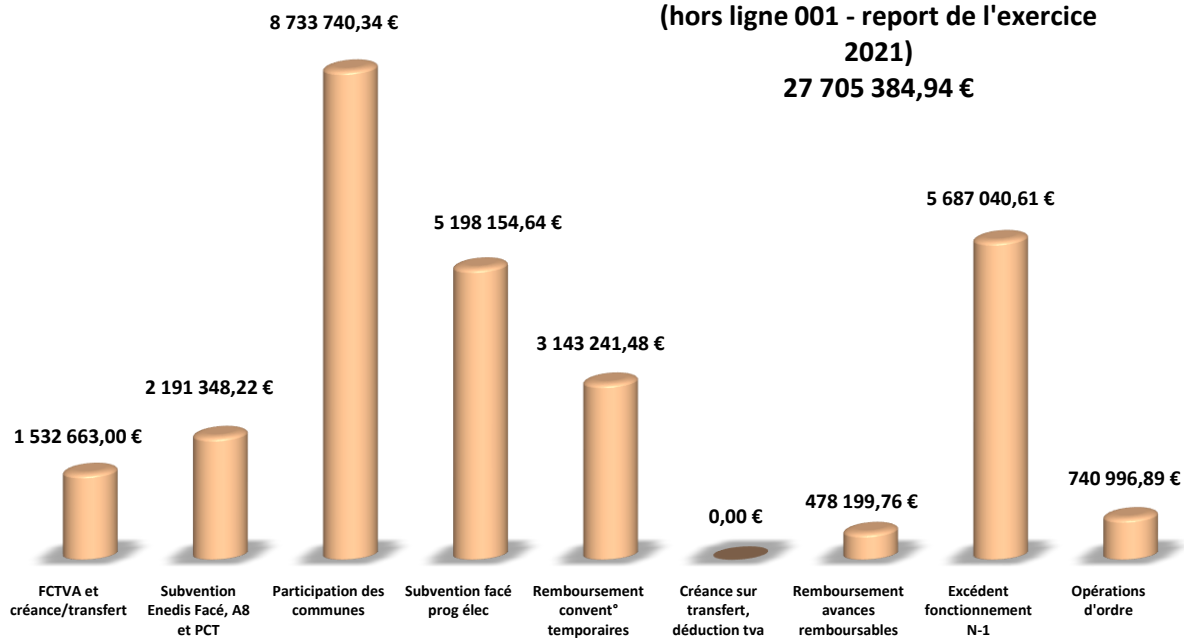
(hors ligne 001 - reports de l'exercice 2021)

FCTVA et créance/transfert	1 532 663,00 €
subvention Enedis Facé, A8 et PCT	2 191 348,22 €
participation des communes	8 733 740,34 €
subvention facé prog élec	5 198 154,64 €
remboursement convent° temporaires	3 143 241,48 €
créance sur transfert, déduction tva	- €
remboursement avances remboursables	478 199,76 €
excédent fonctionnement N-1	5 687 040,61 €
opérations d'ordre	740 996,89 €
TOTAL	27 705 384,94 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 24 085 109,92 €**



**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
 RECETTES D'INVESTISSEMENT
 (hors ligne 001 - report de l'exercice
 2021)
 27 705 384,94 €**



RATIOS DE STRUCTURE CA 2022

INTITULE DES RATIOS	MONTANT	RATIO
Dépenses d'Exploitation / Dépenses Réelles de Fonctionnement Ratio n°1	7 645 871,18 € 12 967 077,42 € 0,5896	58,96%
Produits de l'exploitation / Recettes Réelles de Fonctionnement Ratio n°2	5 777 326,45 € 20 341 321,58 € 0,2840	28,40%
Transferts Reçus / Recettes Réelles de Fonctionnement Ratio n°3	4 469 229,12 € 20 341 321,58 € 0,2197	21,97%
EnCours de la dette / Population Ratio n°5	258 333,33 € 1 623 749 0,1591	0,16 €
Dépenses de Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement Ratio n° 7	3 833 829,58 € 12 967 077,42 € 0,2957	29,57%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement Ratio n° 9	13 117 077,42 € 20 341 321,58 € 0,6448	64,48%
Dépenses d'Équipement/ Recettes réelles de fonctionnement Ratio n° 10	19 955 004,92 € 20 341 321,58 € 0,9810	98,10%
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement Ratio n° 11	258 333,33 € 20 341 321,58 € 0,0127	1,27%

Population

2020	1 583 384	population insee département de la Gironde
2021	1 601 845	
2022	1 623 749	

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

L'exécution du Budget Annexe EnR 2022 est constituée de dépenses et recettes relatives à l'exploitation des panneaux photovoltaïques installés sur la Commune de Le Teich & sur la Commune de Belin-Beliet pour la Communauté de Communes de Val de l'Eyre.

DEPENSES REALISEES

- *Section d'exploitation*

18 672,66 € - dépenses d'exploitation (assurances, constitution de dossiers, audits, amortissements & intérêts d'emprunt ...).

- *Section d'investissement*

6 742,86 € - dépenses relatives au remboursement de l'emprunt pour le chantier de BELIN BELIET, ainsi que l'amortissement de la subvention reçue pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques du chantier du TEICH et de BELIN-BELIET

TOTAL DES DEPENSES : 25 415,52 €

RECETTES REALISEES

- *Section d'exploitation*

50 233,70 € - excédent constaté de l'exercice 2021

31 392,81 € - vente de la production d'énergie ainsi que l'amortissement de la subvention reçue pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques du chantier du TEICH

- *Section d'investissement*

122 845,53 € - excédent constaté de l'exercice 2021

12 023,00 € - amortissements

TOTAL DES RECETTES : 216 495,04 €

Xavier PINTAT précise que ce budget a essentiellement trait à des opérations ne pouvant pas être portées par la SEM Gironde Energies pour des raisons administratives ou financières.

Xavier PINTAT se retire de la séance et cède la présidence à Pierre DUCOUT. Ce dernier fait procéder au vote.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte le compte administratif 2022 du budget principal du SDEEG ainsi que celui du budget annexe énergies renouvelables.

4 – Affectation des résultats

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL 2022

👉 Le Résultat de clôture l'Exercice 2022 dégage un excédent brut cumulé de **9 920 631,17 €**

Besoin de Financement de la Section d'Investissement

Solde d'exécution Sect° Inv. 2022 cumulé	Dép. Engagées Non Mandatées	Restes à Réaliser
7 311 484,20 €	- 18 959 854,02 €	+ 3 261 702,13 €
SOIT UN TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT (BS2020 I/R 1068) = 8 386 667,69 €		

Le solde étant repris en excédent reporté de la Section de Fonctionnement ligne 002 pour **1 533 963,48 €**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 066 376,98 €		3 691 209,18 €	0,00 €	6 757 586,16 €
Opérations de l'exercice	13 487 067,39 €	20 341 321,58 €	24 085 109,92 €	27 705 384,94 €	37 572 177,31 €	48 046 706,52 €
Totaux	13 487 067,39 €	23 407 698,56 €	24 085 109,92 €	31 396 594,12 €	37 572 177,31 €	54 804 292,68 €
Résultats de clôture		9 920 631,17 €		7 311 484,20 €		17 232 115,37 €
Reste à réaliser après correction			18 959 854,02 €	3 261 702,13 €	18 959 854,02 €	3 261 702,13 €
Totaux cumulés	13 487 067,39 €	23 407 698,56 €	43 044 963,94 €	34 658 296,25 €	56 532 031,33 €	58 065 994,81 €
Résultats définitifs		9 920 631,17 €	8 386 667,69 €			1 533 963,48 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats du Budget Principal 2022 du SDEEG tel qu'évoqué ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES 2022

Le Résultat de clôture de l'Exercice 2022 dégage un excédent brut cumulé de

Résultat cumulé	191 079,52 €
Restes à Réaliser	0,00 €

Section d'Exploitation de **62 953,85 €**

Ce solde étant repris en excédent reporté de la Section de Fonctionnement ligne 002 pour **62 953,85 €**

Section d'Investissement de

Solde d'exécution Sect° Inv. 2022 cumulé (R001)	Dép. Engagées Non Mandatées	Restes à Réaliser
128 125,67€	0 €	0 €

Ce solde étant repris en excédent reporté de la Section d'Investissement ligne 001 pour **128 125,67 €**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	50 233,70 €	0,00 €	122 845,53 €	0,00 €	173 079,23 €
Opérations de l'exercice	18 672,66 €	31 392,81 €	6 742,86 €	12 023,00 €	25 415,52 €	43 415,81 €
Totaux	18 672,66 €	81 626,51 €	6 742,86 €	134 868,53 €	25 415,52 €	216 495,04 €
Résultats de clôture		62 953,85 €		128 125,67 €		191 079,52 €
Reste à réaliser après correction			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	18 672,66 €	81 626,51 €	6 742,86 €	134 868,53 €	25 415,52 €	216 495,04 €
Résultats définitifs		62 953,85 €		128 125,67 €		191 079,52 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte l'affectation des résultats du Budget annexe Energies Renouvelables 2022 du SDEEG tel qu'évoqué ci-dessus.

5 – Budgets supplémentaires 2023

Après examen par la Commission des finances du SDEEG, Marcel DURANT présente les projets de budgets supplémentaires 2023 du SDEEG qui s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ Dépenses

F.D chap 011 Charges à caractère général	968 869,38 €
F.D chap 012 Charges de personnel	141 113,00 €
F.D chap 023 Virement à la section d'investissement	1 110 000,00 €
F.D chap 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	673 492,10 €
F.D chap. 65 Autres charges diverses de gestion courante	36 102,00 €
TOTAL	2 929 576,48 €

☞ Recettes

F. R chap 002 Excédent antérieur reporté Fonct°	1 533 963,48 €
Cette ligne budgétaire intègre le résultat net excédentaire 2022 reporté.	
F.R chap 013 Atténations de charges	2 000,00 €
F.R chap 70 Produits des services	396 700,00 €
F.R chap 74 Participations	996 913,00 €
TOTAL	2 929 576,48 €

☞ Total fonctionnement :

Dépenses 2 929 576,48 €

Recettes 2 929 576,48 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ Dépenses

I.D chap 041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section (Avance remboursable et Intracting)	
Nouveaux crédits	20 427 000,00 €

Opération d'ordre budgétaire permettant de constater une créance envers une collectivité dans le cadre du programme Eclairage Public en avance remboursable et dans le cadre du programme Intracting EP & rénovation des bâtiments (à rapprocher des comptes 4581, 2317 & 4582)

I.D chap 13 Subvention d'investissement (Annulation titre sur exercice antérieur)

Nouveaux crédits	6 363,77 €
------------------	-------------------

I.D chap 20 Concessions et droit similaires (logiciels)

Nouveaux crédits	81 520,00 €
Crédits de report	66 276,05 €
Soit un total de	147 796,05 €

I.D chap 204 Subventions

Nouveaux crédits	360 000,00 €
Crédits de report	85 642,02 €
Soit un total de	445 642,02 €

I.D chap 21 Immobilisations corporelles (véhicules)

Nouveaux crédits	92 000,00 €
Crédits de report	60 290,25 €
Soit un total de	152 290,25 €

I.D chap 23 Immobilisations en cours (tvx d'électrification et EP)

Ajustement des crédits d'investissement sur le réseau concédé par rapport au Budget Primitif et à l'attribution des crédits du FACE sur les programmes de renforcement, de raccordement et d'effacement.

Nouveaux crédits	4 955 075,00 €
Crédits de report	16 870 056,07 €
Soit un total de	21 825 131,07 €

I.D chap 26 Participations et créances rattachées (SEM)

Crédits de report	600 000,00 €
-------------------	---------------------

I.D chap 45 Opérations pour compte de tiers

Nouveaux crédits	12 732 000,00 €
Crédits de report	1 277 589,63 €
Soit un total de	14 009 589,63 €

TOTAL	57 613 812,79 €
--------------	------------------------

☞ Recettes

I.R chap 001 Solde d'exécution d'inv. reporté

Nouveaux crédits	7 311 484,20 €
------------------	-----------------------

Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement 2022

I.R chap 021 Virement de la section de fonctionnement

Nouveaux crédits	1 110 000,00 €
------------------	-----------------------

I.R chap 040 Opérations d'ordre transfert entre sections

Nouveaux crédits	673 492,10 €
Amortissements	

I.R chap 041 Opérations patrimoniales

Nouveaux crédits **20 427 000,00 €**

Opération d'ordre budgétaire permettant de constater une créance envers une collectivité dans le cadre du programme avance remboursable « Intracting – EP & Rénovations de bâtiments » (à rapprocher des comptes 4581, 2317 & 4582)

I.R chap 10 Excédent de fonctionnement capitalisé

Nouveaux crédits **8 386 667,69 €**

Afin de couvrir en priorité le besoin réel de financement de la section d'investissement

I.R chap 13 Subventions & participations d'investissement

Nouveaux crédits 711 466,67 €

Crédits de report 1 984 112,50 €

Soit un total de 2 695 579,17 €

I.R chap 16 Emprunts

Nouveaux crédits **15 732 000,00 €**

I.R chap 45 Opérations pour le compte de tiers

/Crédits de report **1 277 589,63 €**

TOTAL 57 613 812,79 €

☞ **Total Investissement (Crédits Report inclus) :**

Dépenses 57 613 812,79 €

Recettes 57 613 812,79 €

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 BUDGET PRINCIPAL M57

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé	Vote BP 2023	Proposition BS 2023	TOTAL (BP+CR+BS)	OBSERVATIONS
011	Charges à caractère général	9 354 932,52 €	968 869,38	10 323 801,90	Réajustement EP, Etudes et recherches TE
012	Charges de personnel	4 213 200,00 €	141 113,00	4 354 313,00	Réajustement nouveaux recrutements
014	Atténuations de produits	5 444 548,00 €		5 444 548,00	Reversement de la taxe
023	<i>Virément sect° investissements***</i>	4 715 802,00 €	1 110 000,00	5 825 802,00	
042	<i>Dotat° aux amortissements Immo.</i>	0,00 €	673 492,10	673 492,10	Dotat° aux amortissements
65	Autres charges gestion courante	2 750 020,00 €	36 102,00	2 786 122,00	Dont 15000 € (remboursement de participations raccordements électriques) & 101 € (non valeur)
66	Charges financières	7 150,48 €		7 150,48	Remboursement intérêts emprunts
67	Charges spécifiques	30 000,00 €		30 000,00	Titres annulés sur exercice antérieurs
	TOTAL	26 515 653,00	2 929 576,48	29 445 229,48	

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé	Vote BP 2023	Proposition BS 2023	TOTAL (BP+CR+BS)	OBSERVATIONS
002	Excédent antérieur reporté		1 533 963,48	1 533 963,48	Constatation Résultat 2022
013	Atténuations de charges	97 000,00	2 000,00	99 000,00	Remboursement sur autres charges sociales
70	Produits des services	7 513 500,00	396 700,00	7 910 200,00	EP, Raccordement, Instruction Urba., AFA
73	Taxe sur l'électricité	8 500 000,00		8 500 000,00	
74	Participations	4 128 268,00	996 913,00	5 125 181,00	Part° collectivités études, PCAET, Cotisat° adhérents
75	Redevances de concession	6 268 885,00		6 268 885,00	Redevances gaz & électricité + Produits divers de Gestion Courante
77	Produits exceptionnels	8 000,00		8 000,00	Certificats d'économie d'énergie + mandats annulés / ex. antérieur
	TOTAL	26 515 653,00	2 929 576,48	29 445 229,48	

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET PRINCIPAL

Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé	Vote BP 2023	Crédit report		Proposition BS		TOTAL		OBSERVATIONS
			CA 2022	2023	20 427 000,00	6 363,77	C.report+BS	(bp+c.report+bs)	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section				20 427 000,00	6 363,77	20 427 000,00	20 427 000,00	Créances sur collectivités avance remboursable & intracting
13	Annulat* Titres sur exercice antérieur	40 000,00		6 363,77			6 363,77	46 363,77	Annulation titre s/exercice antérieur
1641	Rbt Emprunts en euros	150 000,00				0,00		150 000,00	
20	Acquisitions logiciels	104 950,00	66 276,05	81 520,00		147 796,05	147 796,05	252 746,05	Informatique, TE, extranet...
204	Subventions	420 000,00	85 642,02	360 000,00		445 642,02	445 642,02	865 642,02	Eclairage Public
21	Immobilisations corporelles	281 400,00	60 290,25	92 000,00		152 290,25	152 290,25	433 690,25	Réajustement travaux sodeeg
23	Immobilisations en cours (txv d'électrification et éclairage public)	39 764 790,00	16 870 056,07	4 955 075,00		21 825 131,07	21 825 131,07	61 589 921,07	Réajustement programme Travaux (Electricité, Eclairage Public, Mobilité...)
261	Titres de participation	4 500 000,00	600 000,00			600 000,00	600 000,00	600 000,00	Recapitalisation SEM
4581	Opération pour le compte d'un tiers		1 277 589,63	12 732 000,00		14 009 589,63	14 009 589,63	18 509 589,63	Conventions Temporaires EP& FT
	TOTAL	45 261 140,00	18 959 854,02	38 653 958,77		57 613 812,79	57 613 812,79	102 874 952,79	

Investissement Recettes

Chapitre	Libellé	Vote BP 2023	Crédit report		Proposition BS		TOTAL		OBSERVATIONS
			CA 2022	2023	7 311 484,20	1 110 000,00	C.report+BS	(bp+c.report+bs)	
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté			7 311 484,20			7 311 484,20	7 311 484,20	Excédent d'investissement 2022
021	Virement de la section de Fonctionnement	4 715 802,00		1 110 000,00		1 110 000,00	1 110 000,00	5 825 802,00	Pour équilibrer la S° d'Investissement
040	Opérations d'ordre transfert entre section			673 492,10		673 492,10	673 492,10	673 492,10	Dotation aux amortissements
041	Opérations Patrimoniales			20 427 000,00		20 427 000,00	20 427 000,00	20 427 000,00	Constatat° créances Av. Remboursable & intracting
10	Excédent de fonctionnement capitalisé -FCTVA	1 500 000,00		8 386 667,69		8 386 667,69	8 386 667,69	9 886 667,69	Besoin de financement exercice 2022
13	Subv. ° & Participat° d'investissement	30 082 880,00	1 984 112,50	711 466,67		2 695 579,17	2 695 579,17	32 778 459,17	Réajustement programme Travaux 2023
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	15 732 000,00		15 732 000,00	15 732 000,00	19 732 000,00	Intracting - Txv renovations Bâtiments Economies d'Energies
27	Autres immobilisations financières	462 458,00				0,00	0,00	462 458,00	Réajustement programme Travaux 2023
458	Opération pour le compte d'un tiers	4 500 000,00	1 277 589,63			1 277 589,63	1 277 589,63	5 777 589,63	Conventions Temporaires EP& FT
	TOTAL	45 261 140,00	3 261 702,13	54 352 110,66		57 613 812,79	57 613 812,79	102 874 952,79	

BUDGET ANNEXE M41 PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC a sollicité la Régie de Production d'Énergies Renouvelables du SDEEG pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du stade et sur l'espace Villepreux. L'enveloppe financière globale est de 431 073 euros HT avec une modalité de financement à 30% en fonds propres et de 70% par emprunt.

Section d'exploitation

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	3 700,00 €
022 – Dépenses Imprévues (exploitation)	1 000,00 €
023 – Virement à la Section d'Investissement	23 182,33 €
042 – Opérations d'ordre Amortissement	765,00 €
66 – Remboursement Emprunt	11 600,00 €
TOTAL	40 247,33 €

Recettes :

	002
Résultat exploitation de l'exercice 2022	62 953,85 €

☞ **Total exploitation :**

Dépenses d'exploitation	40 247,33 €
Recettes d'exploitation	62 953,85 €

Section d'Investissement

Dépenses :

020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €
1641 – Remboursement Emprunt	21 800,00 €
21 - Installation matériel et outillage technique Nouveaux crédits	427 073,00 €
TOTAL	453 873,00 €

Recettes :

001- Solde d'exécution reporté de l'exercice 2022	128 125,67 €
021 - Virement de la Section d'Exploitation	23 182,33 €
040 – Opération d'ordre Amortissement...	765,00 €
1641 – Emprunt	301 800,00 €
TOTAL	453 873,00 €

☞ **Total investissement :**

Dépenses d'Investissement	453 873,00 €
Recettes d'Investissement	453 873,00 €

**PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023
BUDGET ANNEXE M41**

Production EnR

Dépenses d'Exploitation

Chapitre	Libellé	VOTE BP 2023	PROPOSITION BS	TOTAL (bp+bs)	OBSERVATIONS
011	Charges à caractère général	23 787,81	3 700,00	27 487,81	Frais de télécommunication
022	Dépenses imprévues	0,00	1 000,00	1 000,00	
023	Virement à la Section d'investissement	0,00	23 182,33	23 182,33	
042	Opération d'ordre Amortissement tx	11 355,25	765,00	12 120,25	Dotation aux amortissements
65	Autres charges de gestion courante	7 200,00	0,00	7 200,00	TURPE
66	Remboursement Intérêts emprunt	614,94	11 600,00	12 214,94	
	TOTAL	42 958,00	40 247,33	83 205,33	

Recettes d'Exploitation

Chapitre	Libellé	VOTE BP 2023	PROPOSITION BS	TOTAL (bp+bs)	OBSERVATIONS
002	Résultat exploitation	0,00	62 953,85	62 953,85	Constatation Résultat 2022
042	Opération d'ordre amortissement subv. reçue	858,00	0,00	858,00	Dotation aux amortissements
70	Vente Electricité	42 100,00	0,00	42 100,00	Vente d'Electricité
	TOTAL	42 958,00	62 953,85	105 911,85	

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023
BUDGET ANNEXE
Production EnR

Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	Vote BP 2023	Crédit report		Proposition		TOTAL C.report+BS BP+Crédits Report+BS	OBSERVATIONS
			CA 2022	BS 2023	CA 2022	BS 2023		
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
040	Opération d'ordre amortissement subv. reçue	858,00	0,00	0,00	0,00	858,00	Dotation aux amortissements	
1641	Remboursement Emprunt	5 959,25	0,00	21 800,00	21 800,00	27 759,25		
21	Immobilisations corporelles	4 538,00	0,00	427 073,00	427 073,00	431 611,00	Tvx St Aubin du Médoc	
	TOTAL	11 355,25	0,00	453 873,00	453 873,00	465 228,25		

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Vote BP 2023	Crédit report		Proposition		TOTAL C.report+BS BP+Crédits Report+BS	OBSERVATIONS
			CA 2022	BS 2023	CA 2022	BS 2023		
001	Excédent exercice antérieur	0,00	0,00	128 125,67	128 125,67	128 125,67	Excédent d'investissement 2022	
021	Virement de la Section d'Exploitation	0,00	0,00	23 182,33	23 182,33	23 182,33		
040	Opération d'ordre Amortissement tvx	11 355,25	0,00	765,00	765,00	12 120,25	Dotation aux amortissements	
1641	Emprunt	0,00	0,00	301 800,00	301 800,00	301 800,00		
	TOTAL	11 355,25	0,00	453 873,00	453 873,00	465 228,25		

Le Comité Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte les budgets supplémentaires 2023 du budget principal et du budget annexe énergies renouvelables.

6 – Admissions en non-valeur

Le Payeur Départemental nous a transmis :

- Un état d'admission en non-valeur qui correspond principalement à des titres de recette émis sur les exercices 2018, 2021 & 2022 envers des fournisseurs d'électricité redevables de la taxe locale sur la consommation et autre tiers. Il s'agit donc de recettes qui n'ont pu être recouvrées.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire du SDEEG de les admettre en non-valeur.

- Un état de créances éteintes relatif à des petits reliquats de titres de recettes émis sur l'exercice 2022 envers différentes collectivités et qui n'ont pu être recouverts.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire du SDEEG d'émettre un mandat sur l'exercice 2023.

Cet état se décline comme suit :

Motif de la présentation en non-valeur	Exercice concerné	Montant
Non Valeurs – Poursuites infructueuses Imputation 6541	2018	100,00 €
	2021	0,70 €
	2022	0,03 €
	TOTAL	100,73 €
Créances éteintes pour l'exercice 2022 Imputation 6542	2022	0,04 €
	TOTAL	0,04 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, admet les montants de 100,73 € en non-valeur et 0,04 € en créance éteinte.

7 – Prise de participation projet SEM

L'article L1524-5 du CGCT stipule que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article. »

Or, la SEM Gironde Energies envisage de créer 1 filiale dans les 6 prochains mois :

- La création de la société LE FIEU ENR, qui sera détenue à 60% par la SEM Gironde Energies et 40% par la commune du Fieu, pour construire et exploiter un parc photovoltaïque flottant de 6 MWc sur une ancienne carrière de 14 hectares, propriété de la commune.

L'apport en capital sera de 600€ sur un capital total de la société de 1000 €. Le financement de l'investissement sera assuré par des apports en compte courant d'associés (20%) et de l'emprunt (80%) pour un montant total de 6 000 000 €.

La commune de le Fieu assurera la Présidence et la SEM la gérance.

La vente d'énergie, générée par le parc photovoltaïque estimée à 450 000 €/an, permettra de couvrir le montant de l'investissement et les charges d'exploitation avec un prix de l'énergie garanti pendant 20 ans par l'Etat dans le cadre des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, valide cette prise de participation de la SEM Gironde Energies.

8 – Modification barème et BPU raccordements électriques

Suite à une augmentation sans précédent du prix des fournitures liées aux travaux d'électrification, il est apparu nécessaire de réactualiser certains articles de notre bordereau des prix relatifs aux marchés de travaux de distribution publique d'électricité, sur le fondement de la théorie juridique de l'imprévision (délibération Bureau Syndical en date du 28/11/2022).

Cette décision rétroagit sur le coût des raccordements électriques effectués sous maîtrise d'ouvrage du SDEEG. Ainsi, il convient d'adopter un nouveau bordereau des prix unitaires subissant donc des réajustements pour les raisons évoqués ci-dessus.

Cette proposition de nouveau barème découle de comparatifs effectués entre différents chantiers exécutés en début de marché et le coût de réalisation de ces mêmes chantiers, sur la base de nos nouveaux prix de marché.

Pour l'essentiel, on peut observer une hausse sur les transformateurs et une diminution des câbles.

Par ailleurs, il est à noter que les barèmes aérien et souterrain ont également été revus très légèrement à la hausse, au même titre que les forfaits de branchements (revalorisation des coffrets), eu égard aux augmentations de prix évoquées ci-dessus.

PRINCIPE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES AUX TRAVAUX

PROJET AVEC OU SANS AUTORISATION D'URBANISME						
TYPE DE RACCORDEMENT	SITUATION DES TRAVAUX	CHIFFRAGE DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE AUX TRAVAUX	TRAVAUX	FACE A	FACE B	PCT
RACCORDEMENT C5 POUR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE & UN TIERS PRIVE	EXTENSION DU RESAU REALISEE EXCLUSIVEMENT EN DOMAINE PUBLIC	<u>CHIFFRAGE AU BAREME FORFAITAIRE</u> EXTENSION EN TECHNIQUE AERIENNE => 81,00 €/ML EXTENSION EN TECHNIQUE SOUTERRAINE => 125,00 €/ML FORFAIT BRANCHEMENT TRI/MONO => 1 109,00 € + 82,00 €/ML SUPPLEMENTAIRE	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
	EXTENSION DU RESEAU REALISEE EN DOMAINES PUBLICS ET PRIVES AVEC REALISATION D'UNE TRANCHEE EN DOMAINE PRIVE PAR LE DEMANDEUR DU RACCORDEMENT (CAS DES ACCES AUX UNITES FONCIERES VIA UN CHEMIN D'ACCES EN INDIVISION OU UNE SERVITUDE DE PASSAGE)	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENT »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			

RACCORDEMENT C4 POUR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE	SANS DISTINCTION DES DOMAINES PUBLICS ET PRIVES	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENTS »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
RACCORDEMENT C4 POUR UN TIERS PRIVE	SANS DISTINCTION DES DOMAINES PUBLICS ET PRIVES	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENTS »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
LOTISSEMENT AMENAGE PAR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE	SANS DISTINCTION DES DOMAINES PUBLICS ET PRIVES	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENTS »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			

BAREME FORFAITAIRE

Ce barème est utilisé dans le cas des raccordements de type C5 (puissance = 36 KVA maximum) qui nécessitent la réalisation d'une extension du réseau sur le seul domaine public pour la partie liaison au réseau du projet (au sens de la norme NF C 14-100).

EXTENSION EN TECHNIQUE AERIENNE => 81,00 €/ML

Le forfait est appliqué :

- Sans considération de la densité de population de la zone concernée ;
- Au mètre/linéaire de réseau construit ;
- Sans considération de la nature et de la section des conducteurs de réseau mis en œuvre ;
- Sans considération de la technique de pose (sur poteau ou sur façade).

Dans le cas d'une extension construite sur poteau, le forfait est appliqué sans considération du nombre ainsi que de la nature des poteaux.

EXTENSION EN TECHNIQUE SOUTERRAINE => 125,00 €/ML

Le forfait est appliqué sans considération :

- De la densité de population de la zone concernée ;
- De la nature du sol ;
- Du revêtement des surfaces réfectionnées ;
- De la nature et de la section des conducteurs de réseau mis en œuvre.

FORFAIT DE BRANCHEMENT TRI/MONO => 1 109,00 €

Le forfait intègre :

- La construction de la liaison au réseau (au sens de la norme NF C 14-100) en technique souterraine, dès lors qu'elle n'excède pas une longueur de 2 mètres, sans considération de la nature du sol ainsi que du revêtement des surfaces réfectionnées ;
- La fourniture, la pose et le raccordement du coffret CCPI (au sens de la norme NF C 14-100), y compris ses accessoires.

FORFAIT DE BRANCHEMENT TRI/MONO => 82,00 €/ML

Le forfait intègre la construction de la liaison au réseau (au sens de la norme NF C 14-100) en technique souterraine, dès lors que sa longueur est supérieure à 2 mètres, sans considération de la nature du sol ainsi que du revêtement des surfaces réfectionnées.

Les prix forfaitaires ci-dessus sont calculés en considérant :

- Les prix du bordereau des prix unitaires associés aux marchés de travaux du SDEEG en vigueur à la date de la délibération du bureau syndical du SDEEG ;
- Des chantiers type de construction d'extension du réseau BT et de branchement en technique aérienne et souterraine.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CANEVAS)

Code	DESIGNATION	Unité	Prix Unitaire HT
-	ETUDE		Valeur
001	Dossier administratif "Article R323-25"	U	196,20
002	Dossier administratif "Article R323-26"	U	446,90
003	Dossier d'étude spéciale (servitude légale, STAP : Bâtiments de France, étude d'impact, ...)	U	370,60
004	Dossier d'implantation pour poste HTA/BT (PRCS - PSS-A - Armoire HTA)	U	185,30
005	Dossier d'implantation pour poste HTA/BT (PSS-B - PUIE - PAC - enterré)	U	425,10
006	Dossier d'étude spéciale (traversée SNCF ou HTB ou autoroute, enquête publique, ...)	U	632,20
007	Etude géotechnique	U	3 651,50
008	Etude réseau aérien HTA	M	2,83
009	Etude réseau aérien BT	M	3,71
010	Etude réseau BT sur façade	M	5,67
011	Etude de ligne HTA ou BT à déposer ou déposer/reposer	M	0,44
012	Etude + levé topo + géoréférencement réseau souterrain HTA neuf	M	4,47
013	Etude + levé topo + géoréférencement réseau souterrain BT neuf	M	8,39
014	Mise en chantier raccordement < 36 KVA	U	228,90
015	Mise en chantier raccordement > 36 KVA (< 30 jours)	U	577,70
016	Mise en chantier raccordement > 36 KVA (> 30 jours)	U	1 373,40
017	Marquage + piquetage chantier pour linéaire < 50 m	FF	54,50
018	Marquage + piquetage chantier pour linéaire > 50 m (par tranche de 100 m)	FF	109,00

POSTE DE TRANSFORMATION HTA/BT

019	Armoire coupure HTA ACM (avec cellules) (transport et mise en place)	U	12 862,00
020	Armoire coupure HTA ACMD (avec cellules) (transport et mise en place)	U	13 843,00
021	Transport/mise en place armoire HTA - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	3 433,50
022	RAS HTA 95/150/240 + parafoudres + têtes de câble (hors câble + fusibles HTA)	U	2 616,00
023	Fusibles HTA sur RAS HTA ou transformateur sur poteau (ensemble de 3)	U	970,10
024	Moins-value pour RAS HTA posée par ENEDIS	U	-577,70
025	Parafoudres F/P (ensemble de 3)	U	1 035,50
026	Fusibles F/P sur ERAS HTA ou poste HTA/BT sur poteau (ensemble de 3)	U	1 820,30
027	IACM 50 A avec poteau (Interrupteur Aérien HTA)	U	4 899,55
028	IACM 50 A sans poteau (Interrupteur Aérien HTA)	U	2 681,40
029	PV pour IACM 100 A	U	1 090,00
030	Poste HTA/BT H61 50/100 Kva avec poteau (hors transformateur)	U	7 695,40
031	Poste HTA/BT H61 160 Kva avec poteau (hors transformateur)	U	8 240,40
032	PV pour tableaux de protection réseau BT type TRAFFIX SP1	U	2 310,80
033	PV pour tableaux de protection réseau BT type TRAFFIX SP2	U	2 583,30

034	Passage en 160 Kva poste HTA/BT H61 avec transformateur TPC	U	14 555,86
035	Remplacement coffret H61 1 départ par un 2 départs	U	1 831,20
036	Remplacement d'un transformateur sur poteau (Y/C raccords et hors fourniture)	U	990,27
037	Poste HTA/BT PAC 3UF (hors cellules et transformateur)	U	17 854,20
038	Poste HTA/BT PAC 4UF (hors cellules et transformateur)	U	21 294,24
039	Plus-value pour toiture 1 pente sur poste PAC	U	3 030,20
040	Plus-value pour toiture 2 pentes sur poste PAC	U	3 259,10
041	Poste HTA/BT PUIE 400 Kva (y compris cellules HTA et transformateur)	U	41 757,90
042	PV PUIE 400 Kva bitension	U	6 263,69
043	Poste HTA/BT PUIE 630 Kva (y compris cellules HTA et transformateur)	U	46 357,70
044	PV PUIE 630 Kva bitension	U	6 953,66
045	Transport/mise en place PUIE - y/c la fouille et la dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	5 035,80
046	Poste HTA/BT PSS-B 100 Kva (y compris le transformateur)	U	28220,10
047	PV PSS-B 100 Kva bitension	U	4233,02
048	Poste HTA/BT PSS-B 160 Kva (y compris le transformateur)	U	30 116,70
049	PV PSS-B 160 Kva bitension	U	4 517,51
050	Poste HTA/BT PSS-B 250 Kva (y compris le transformateur)	U	32 198,60
051	PV PSS-B 250 Kva bitension	U	4 829,79
052	Transport/mise en place PSS-B - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	4 412,32
053	Enveloppe poste PSS-B (hors racc HTA/BT, transfo, fouille et dalle béton)	U	19 620,00
054	Détecteur de défaut ampèremétrique (par câble HTA)	U	806,60
055	Détecteur de défaut directionnel (par câble HTA)	U	1 035,50
056	Poste HTA/BT PSS-A 100 Kva (y compris le transformateur)	U	20 699,10
057	PV PSS-A 100 Kva bitension	U	3 104,87
058	Poste HTA/BT PSS-A 160 Kva (y compris le transformateur)	U	22 486,70
059	PV PSS-A 160 Kva bitension	U	3 373,01
060	Poste HTA/BT PSS-A 250 Kva (y compris le transformateur)	U	24 677,60
061	PV PSS-A 250 Kva bitension	U	3 701,64
062	Transport/mise en place PSS-A - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	3 776,85
063	Enveloppe poste PSS-A (hors racc HTA/BT, transfo, fouille et dalle béton)	U	13 080,00
064	Poste HTA/BT PRCS 50 Kva (y compris le transformateur)	U	17 014,90
065	PV PRCS 50 Kva bitension	U	2 552,24
066	Poste HTA/BT PRCS 100 Kva (y compris le transformateur)	U	18 301,10
067	PV PRCS 100 Kva bitension	U	2 745,17
068	Poste HTA/BT PRCS 160 Kva (y compris le transformateur)	U	20 088,70
069	PV PRCS 160 Kva bitension	U	3 013,31
070	Transport/mise en place PRCS - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	3 153,37
071	Transport/mise en place ACM, ACMD, PRCS, PSS-A, PSS-B (hors fouille, dalle béton et racc)	U	512,30
072	Plus-value pour teinte RAL non standard	U	745,56

TERRASSEMENTS & MACONNERIES POUR POSTES ET ARMOIRES HTA/BT

073	Réalisation d'une fouille pour ACM - ACMD - PSS-A	U	719,40
074	Réalisation d'une fouille pour PSS-B et PUIE	U	1 035,50
075	Réalisation d'une fouille pour PAC	U	1 482,40
076	Confection d'un escalier (la marche)	U	65,40
077	Confection d'un accès busé avec plateforme d'accès	M	196,20
078	Tête de buse de sécurité	U	555,90
079	Clôture ou reprise d'une clôture en grillage	M	43,60

080	Béton armé en fondation (350 Kg/m3)	M3	174,40
081	Mur en parpaings	M2	54,50
082	Enduit projeté	M2	32,70
083	Ouvrage maçonné destiné à recevoir un poste HTA/BT PRCS ou PSS-A	U	4 240,10
084	Ouvrage maçonné destiné à recevoir un poste HTA/BT PSS-B, PUIE ou PAC	U	7 270,30
085	Génie civil poste HTA/BT maçonné	U	26 977,50

EQUIPEMENTS HTA POUR POSTES HTA/BT

086	Équipement simplifié poste HTA/BT (hors tableau cellules HTA)	U	6 594,50
087	Cellules HTA - Tableau compact extensible I+P (hors transport, pose et racc)	U	12 372,05
088	Cellules HTA - Tableau compact 2I+P (hors transport, pose et racc)	U	17 636,75
089	Cellule HTA modulaire P (hors transport, pose et racc)	U	6 580,88
090	Cellule HTA modulaire I (hors transport, pose et racc)	U	6 254,97
091	Cellule HTA compacte extensible P (hors transport, pose et racc)	U	6 906,79
092	Cellule HTA compacte extensible I (hors transport, pose et racc)	U	6 317,64
093	Transport et pose cellule HTA dans poste HTA/BT	U	512,30
094	Extrémités câble HTA pour cellule HTA type E3UIC (jeu de 3)	U	305,20
095	Bornes embrochables 250 A - Racc câble HTA sur transfo cabine type PME/PMD ou CSE	U	523,20
096	Bornes embrochables 400 A - Racc câble HTA sur transfo cabine type PME/PMD ou CSE	U	654,00
097	Liaison BT transformateur/tableau BT 7x240 (remplacement)	U	686,70
098	Équipement départ BT sur tableau TUR poste cabine	U	228,90
099	Équipement départ BT sur tableau TIPI poste cabine	U	512,30
100	Raccordement câble BT sur tableau poste cabine	U	91,56

TRANSFORMATEURS HTA

101	Transformateur H61 50 Kva TPC	U	8 076,90
102	Transformateur H61 100 Kva TPC	U	10 344,10
103	Transformateur H61 160 Kva TPC	U	10 344,10
104	Transformateur cabine 160 Kva	U	12 894,70
105	PV pour transformateur cabine 160 Kva bitension		1 934,21
106	Transformateur cabine 250 Kva	U	15 303,60
107	PV pour transformateur cabine 250 Kva bitension		2 295,54
108	Transformateur cabine 400 Kva	U	17 995,90
109	PV pour transformateur cabine 400 Kva bitension		2 699,39
110	Transformateur cabine 630 Kva	U	22 813,70
111	PV pour transformateur cabine 630 Kva bitension		3 422,06
112	Remplacement transformateur cabine (avec dépose de l'ancien)	U	755,37

PRESTATIONS ENEDIS (ACCES AU RESEAU)

113	Prestation ENEDIS - Déconnexion et reconnexion par manœuvre de ponts	U	1 581,78
114	Prestation ENEDIS - Connexion ou déconnexion de pont	U	1 278,84
115	Prestation ENEDIS - Pose/Dépose DOPP + Pose/Dépose ISP	U	3 422,36
116	Prestation ENEDIS - Mise en place d'une traverse de dérivation sur support existant et raccordement sous tension	U	1 705,41
117	Prestation ENEDIS - Dépontage et Dépose Dérivation	U	1 896,18
118	Prestation ENEDIS - Dépose de pont, traverse, ancrage ou dérivation sur support existant et dépose première portée	U	1 705,41
119	Prestation ENEDIS - Remplacement d'un support d'alignement à proximité et raccordement d'une nouvelle dérivation	U	5 228,58

120	Prestation ENEDIS - Implantation d'un support en pleine portée et raccordement d'une nouvelle dérivation	U	4 579,81
121	Prestation ENEDIS - Implantation d'un nouveau support à proximité et pose d'un interrupteur aérien	U	6 296,76
122	Prestation ENEDIS - Implantation d'un support d'arrêt, confection ancrage simple et raccordement ERAS	U	4 913,09
123	Prestation ENEDIS - Implantation d'un nouveau support à proximité et confection double ancrage	U	5 485,41
124	Prestation ENEDIS - Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant et raccordement sous tension	U	1 896,18
125	Prestation ENEDIS - Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant à la place d'un transformateur sur poteau	U	3 040,82
126	Prestation ENEDIS - Mise en place d'un transformateur sur poteau en passage sur support existant et raccordement sous tension	U	2 277,73
127	Prestation ENEDIS - Pose d'un interrupteur aérien sur support double ancrage existant	U	5 330,09
128	Prestation ENEDIS - Remplacement Coffret Disjoncteur H61 & liaison BT	U	2 086,95
129	Prestation ENEDIS - Remplacement Transfo H61	U	2 086,95
130	Prestation ENEDIS - Remplacement Transfo H61 + Coffret DJ + liaison BT	U	3 422,36
131	Prestation ENEDIS - Mise en conformité d'un support existant par changement d'armement	U	2 850,04
132	Prestation ENEDIS - Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	U	3 422,36
133	Prestation ENEDIS - Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	U	3 994,68
134	Prestation ENEDIS - Confection d'une fouille		673,04
135	Prestation ENEDIS - Prestation confection EUEP (type extérieur)	U	157,20
136	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un transfo mobile de type "TAPIR"	U	2 409,77
137	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 50kVA	U	1 515,34
138	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 100kVA	U	1 567,43
139	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 160kVA	U	1 659,45
140	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 250kVA	U	1 843,43
141	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 400kVA	U	2 150,43
142	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 630kVA	U	2 826,51
143	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 50kVA	U	2 996,06
144	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 100kVA	U	3 048,15
145	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 160kVA	U	3 140,17
146	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 250kVA	U	3 324,15
147	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 400kVA	U	3 631,15
148	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 630kVA	U	4 307,23
149	Prestation ENEDIS - Mise en place d'un interrupteur mobile temporaire	U	2 575,76
150	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 100 KVA	U	262,09
151	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 160 KVA	U	426,45
152	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 250 KVA	U	589,49

153	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 400 KVA	U	930,33
154	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 630KVA	U	1 265,18

CONSTRUCTION RESEAUX AERIENS HTA/BT

155	Construction réseau HTA aérien 54 Alm (hors Pba dérivation + équipements Pba + D/R)	M	49,90
156	Construction réseau HTA aérien torsadé 50 mm2	M	92,21
157	Construction réseau HTA aérien torsadé 95 mm2	M	110,16
158	Construction réseau HTA aérien torsadé 150 mm2	M	124,35
159	Construction réseau BT aérien sur poteaux (part fixe)	M	2 017,37
160	Construction réseau BT aérien sur poteaux T70+EP	M	41,17
161	Renforcement réseau BT aérien sur poteaux (part fixe)	U	2 017,37
162	Renforcement réseau aérien BT sur poteaux BT Nu/T70	M	43,48
163	Renforcement réseau aérien BT sur poteaux BT Nu/T150	M	54,19
164	Renforcement réseau aérien BT sur poteaux BT T70/T150	M	52,12
165	Construction réseau BT aérien sur façade T70+EP	M	40,94
166	Construction réseau BT aérien sur façade T150+EP	M	53,75
167	Fourniture et déroulage câble BT aérien T70+EP	M	17,61
168	Fourniture et déroulage câble BT aérien T150+EP	M	26,06
169	Redressement poteau existant	U	283,40
170	Pince d'ancrage BT type EAS	U	54,50
171	Pince d'ancrage BT type ES	U	32,70
172	Pince d'ancrage BT type EADS	U	87,20
173	Pince d'ancrage BT type EAF	U	65,40
174	Pince d'ancrage BT type EADF	U	98,10
175	Construction branchement BT 2x25 aérien sur façade (y compris le câble)	M	17,31
176	Construction branchement BT 4x25 aérien sur façade (y compris le câble)	M	20,45
177	Sectionnement réseau torsadé BT aérien (l'ensemble) (si poteau conservé)	U	185,30
178	Sectionnement réseau nu BT aérien (par conducteur) (si poteau conservé)	U	76,30
179	Portée aérienne de branchement	U	109,00
180	Reprise d'un branchement aérien	U	163,50
181	Reprise d'un branchement aéro-souterrain	U	54,50
182	Abattage d'arbre	U	26,16
183	Abattage de taillis	M2	1,31
184	Elagage d'arbre	U	54,50
185	Poteau béton 10-D-2,5	U	769,10
186	Poteau béton 10-D-4	U	952,22
187	Poteau béton 10-D-6,5	U	1 117,03
188	Poteau béton 10-D-8	U	1 367,30
189	Poteau béton 10-D-10	U	1 550,42
190	Poteau béton 10-D-12,5	U	1 696,91
191	Poteau béton 11-D-2,5	U	830,14
192	Poteau béton 11-D-4	U	1 062,10
193	Poteau béton 11-D-6,5	U	1 269,63
194	Poteau béton 11-D-8	U	1 513,79
195	Poteau béton 11-D-10	U	1 574,83
196	Poteau béton 11-D-12,5	U	1 953,28
197	Poteau béton 12-D-2,5	U	952,22
198	Poteau béton 12-D-4	U	1 196,38
199	Poteau béton 12-D-6,5	U	1 367,30

200	Poteau béton 12-D-8	U	1 709,12
201	Poteau béton 12-D-10	U	1 928,86
202	Poteau béton 12-D-12,5	U	2 136,40
203	Poteau béton 13-D-4	U	1 330,67
204	Poteau béton 13-D-6,5	U	1 562,62
205	Poteau béton 13-D-8	U	1 855,62
206	Poteau béton 13-D-10	U	2 063,15
207	Poteau béton 13-D-12,5	U	2 343,94
208	Poteau béton 14-D-4	U	1 440,54
209	Poteau béton 14-D-6,5	U	1 696,91
210	Poteau béton 14-D-8	U	2 038,74
211	Poteau béton 14-D-10	U	2 417,18
212	Poteau béton 14-D-12,5	U	2 612,51
213	Poteau béton 16-D-6,5	U	2 246,27
214	Poteau béton 16-D-8	U	2 539,26
215	Poteau béton 16-D-10	U	2 820,05
216	Poteau béton 11-E-8	U	1 831,20
217	Poteau béton 11-E-10	U	1 904,45
218	Poteau béton 11-E-12,5	U	2 343,94
219	Poteau béton 11-E-16	U	2 697,97
220	Poteau béton 12-E-8	U	2 392,77
221	Poteau béton 12-E-10	U	2 319,52
222	Poteau béton 12-E-12,5	U	2 588,10
223	Poteau béton 12-E-16	U	3 113,04
224	Poteau béton 12-E-20	U	3 357,20
225	Poteau béton 13-E-8	U	2 258,48
226	Poteau béton 13-E-10	U	2 490,43
227	Poteau béton 13-E-12,5	U	2 832,26
228	Poteau béton 13-E-16	U	3 027,58
229	Poteau béton 13-E-20	U	3 369,41
230	Poteau béton 14-E-8	U	2 343,94
231	Poteau béton 14-E-10	U	2 795,63
232	Poteau béton 14-E-12,5	U	3 015,38
233	Poteau béton 14-E-16	U	3 369,41
234	Poteau béton 14-E-20	U	3 760,06
235	Poteau béton 16-E-8	U	2 917,71
236	Poteau béton 16-E-10	U	3 174,08
237	Poteau béton 16-E-12,5	U	3 515,90
238	Poteau béton 16-E-16	U	4 138,51
239	Poteau bois 10 S 190	U	561,57
240	Poteau bois 10 S 255	U	647,02
241	Poteau bois 10 S 325	U	805,73
242	Poteau bois 11 S 190	U	610,40
243	Poteau bois 11 S 255	U	683,65
244	Poteau bois 11 S 325	U	854,56
245	Poteau bois 12 S 190	U	695,86
246	Poteau bois 12 S 255	U	756,90
247	Poteau bois 12 S 325	U	952,22
248	Jumelage poteaux bois	U	65,40
249	F/P plaque de signalisation de câble HTA sur poteau	U	5,45

250	Poutre ancrage simple HTA 1050 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	850,20
251	Poutre ancrage simple HTA 1200 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	937,40
252	Poutre ancrage simple HTA 1500 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 111,80
253	Poutre ancrage double HTA 1050 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 733,10
254	Poutre ancrage double HTA 1200 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 896,60
255	Poutre ancrage double HTA 1500 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	2 060,10
256	Voute Rigide 1 (VR1) avec 3 armements	U	451,26
257	Voute Rigide 2 (VR2) avec 3 armements	U	549,36
258	Ferrure diverse	Kg	6,54
259	Chaîne d'ancrage HTA avec connecteur à broche et manchon	U	174,40
260	Connecteur à broche simple	U	38,15
261	Connecteur à broche double avec pont gainé	U	80,66
262	Corne d'accrochage d'arc	U	17,44

TRAVAUX DE DEPOSE

263	Dépose/repose conducteurs nus en alignement HTA (par conducteur)	M	2,07
264	Plus-value dépose/repose conducteur nu en arrêt HTA (par conducteur)	U	51,23
265	Dépose/repose conducteurs nus en alignement BT (par conducteur)	M	1,20
266	Plus-value dépose/repose conducteur nu en arrêt BT (par conducteur)	U	18,53
267	Manchonnage de conducteurs nus	U	38,15
268	Dépose/repose conducteurs torsadés BT	M	1,20
269	Dépose/repose d'un coffret sur poteau	U	54,50
270	Dépose/repose d'un coffret au sol	U	141,70
271	Dépose/repose branchement aéro-souterrain	U	163,50
272	Dépose ferrures diverses sur support maintenu	Kg	0,65
273	Dépose pince d'ancrage HTA/BT ou isolateur HTA/BT	U	8,07
274	Dépose conducteur nu aérien HTA/BT (hors poteaux et accessoires)	M	0,55
275	Dépose conducteurs aériens isolés/torsadés HTA (hors poteaux et accessoires)	M	3,60
276	Dépose conducteurs aériens isolés/torsadés BT (hors poteaux et accessoires)	M	1,20
277	Dépose conducteurs isolés/torsadés BT sur façade	M	3,60
278	Dépose d'une portée aérienne de branchement	U	16,35
279	Dépose câble de branchement sur façade	M	3,92
280	Dépose potelet ou console façade (par scellement)	U	41,42
281	Dépose RAS HTA/BT	U	68,67
282	Dépose RAS Brt ou MAT	U	45,78
283	Dépose poteau béton d'alignement	U	218,00
284	Dépose poteau béton d'angle ou d'arrêt	U	425,10
285	Dépose poteau métallique	U	392,40
286	Plus-value pour accès difficile	U	207,10
287	Dépose poteau bois	U	43,60
288	Dépose d'un poste de transformation bâti	U	2 125,50
289	Dépose d'un poste de transformation HTA/BT et/ou d'une armoire HTA préfabriqués	U	2 049,20
290	Dépose IACM	U	98,10
291	Dépose poste HTA/BT H61	U	446,90
292	Dépose d'une grille de raccordement (tous types)	U	53,41

293	Plus-value pour travaux sous tension	U	152,60
294	Dépose d'un coffret sur poteau (tous types)	U	46,22
295	Dépose d'un coffret au sol (tous types)	U	57,77

TRANCHEES & FORAGES

296	O/F tranchée chaussée enrobé noir - Zone urbanisée	M	184,74
297	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé noir - Zone urbanisée	M	61,00
298	O/F tranchée chaussée enrobé rouge - Zone urbanisée	M	200,54
299	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé rouge - Zone urbanisée	M	66,26
300	O/F tranchée chaussée bicouche - Zone urbanisée	M	142,13
301	O/F surlargeur tranchée chaussée bicouche - Zone urbanisée	M	46,97
302	O/F tranchée chaussée pavée - Zone urbanisée	M	186,18
303	O/F surlargeur tranchée chaussée pavée - Zone urbanisée	M	64,81
304	O/F tranchée chaussée béton désactivé - Zone urbanisée	M	249,05
305	O/F surlargeur tranchée chaussée béton désactivé - Zone urbanisée	M	82,44
306	O/F tranchée chaussée calcaire - Zone urbanisée	M	84,82
307	O/F surlargeur tranchée chaussée calcaire - Zone urbanisée	M	25,78
308	O/F tranchée trottoir enrobé noir - Zone urbanisée	M	145,63
309	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé noir - Zone urbanisée	M	49,27
310	O/F tranchée trottoir enrobé rouge - Zone urbanisée	M	161,43
311	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé rouge - Zone urbanisée	M	54,53
312	O/F tranchée trottoir bicouche - Zone urbanisée	M	105,46
313	O/F surlargeur tranchée trottoir bicouche - Zone urbanisée	M	33,91
314	O/F tranchée trottoir béton - Zone urbanisée	M	138,29
315	O/F surlargeur tranchée trottoir béton - Zone urbanisée	M	45,20
316	O/F tranchée trottoir béton désactivé - Zone urbanisée	M	196,56
317	O/F surlargeur tranchée trottoir béton désactivé - Zone urbanisée	M	64,63
318	O/F tranchée trottoir pavé - Zone urbanisée	M	160,56
319	O/F surlargeur tranchée trottoir pavé - Zone urbanisée	M	57,13
320	O/F tranchée trottoir calcaire - Zone urbanisée	M	76,11
321	O/F surlargeur tranchée trottoir calcaire - Zone urbanisée	M	21,21
322	O/F tranchée accotement - Zone urbanisée	M	41,98
323	O/F surlargeur accotement - Zone urbanisée	M	12,59
324	O/F tranchée accotement + grave ciment - Zone urbanisée	M	90,54
325	O/F surlargeur accotement + grave ciment - Zone urbanisée	M	27,16
326	O/F tranchée accotement calcaire - Zone urbanisée	M	62,87
327	O/F surlargeur tranchée accotement calcaire - Zone urbanisée	M	19,18
328	Surprofondeur tranchée + remblai - Zone urbanisée (/10 cm)	M	8,20
329	Surprofondeur surlargeur tranchée + remblai - Zone urbanisée (/10 cm)	M	2,46
330	O/F tranchée chaussée enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	147,79
331	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	48,80
332	O/F tranchée chaussée enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	160,44
333	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	53,01
334	O/F tranchée chaussée bicouche - Zone peu urbanisée	M	113,70
335	O/F surlargeur tranchée chaussée bicouche - Zone peu urbanisée	M	37,57
336	O/F tranchée chaussée pavée - Zone peu urbanisée	M	148,95
337	O/F surlargeur tranchée chaussée pavée - Zone peu urbanisée	M	51,85
338	O/F tranchée chaussée béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	199,24
339	O/F surlargeur tranchée chaussée béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	65,95
340	O/F tranchée chaussée calcaire - Zone peu urbanisée	M	67,86

341	O/F surlargeur tranchée chaussée calcaire - Zone peu urbanisée	M	20,62
342	O/F tranchée trottoir enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	116,50
343	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	39,41
344	O/F tranchée trottoir enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	129,14
345	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	43,62
346	O/F tranchée trottoir bicouche - Zone peu urbanisée	M	84,37
347	O/F surlargeur tranchée trottoir bicouche - Zone peu urbanisée	M	27,13
348	O/F tranchée trottoir béton - Zone peu urbanisée	M	110,64
349	O/F surlargeur tranchée trottoir béton - Zone peu urbanisée	M	36,17
350	O/F tranchée trottoir béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	157,24
351	O/F surlargeur tranchée trottoir béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	51,70
352	O/F tranchée trottoir pavé - Zone peu urbanisée	M	128,45
353	O/F surlargeur tranchée trottoir pavé - Zone peu urbanisée	M	45,70
354	O/F tranchée trottoir calcaire - Zone peu urbanisée	M	60,89
355	O/F surlargeur tranchée trottoir calcaire - Zone peu urbanisée	M	16,97
356	O/F tranchée accotement - Zone peu urbanisée	M	33,58
357	O/F surlargeur accotement - Zone peu urbanisée	M	10,07
358	O/F tranchée accotement + grave ciment - Zone peu urbanisée	M	72,43
359	O/F surlargeur accotement + grave ciment - Zone peu urbanisée	M	21,63
360	O/F tranchée accotement calcaire - Zone peu urbanisée	M	50,29
361	O/F surlargeur tranchée accotement calcaire - Zone peu urbanisée	M	15,35
362	Surprofondeur tranchée + remblai - Zone peu urbanisée (/10 cm)	M	6,56
363	Surprofondeur surlargeur tranchée + remblai - Zone peu urbanisée (/10 cm)	M	1,97
364	O/F tranchée chaussée enrobé noir - Zone rurale	M	123,17
365	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé noir - Zone rurale	M	31,36
366	O/F tranchée chaussée enrobé rouge - Zone rurale	M	133,70
367	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé rouge - Zone rurale	M	32,42
368	O/F tranchée chaussée bicouche - Zone rurale	M	94,75
369	O/F surlargeur tranchée chaussée bicouche - Zone rurale	M	27,81
370	O/F tranchée chaussée pavée - Zone rurale	M	124,13
371	O/F surlargeur tranchée chaussée pavée - Zone rurale	M	30,24
372	O/F tranchée chaussée béton désactivé - Zoner rurale	M	166,04
373	O/F surlargeur tranchée chaussée béton désactivé - Zone rurale	M	35,65
374	O/F tranchée chaussée calcaire - Zone rurale	M	56,55
375	O/F surlargeur tranchée chaussée calcaire - Zone rurale	M	15,66
376	O/F tranchée trottoir enrobé noir - Zone rurale	M	97,09
377	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé noir - Zone rurale	M	23,54
378	O/F tranchée trottoir enrobé rouge - Zone rurale	M	107,62
379	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé rouge - Zone rurale	M	24,59
380	O/F tranchée trottoir bicouche - Zone rurale	M	70,31
381	O/F surlargeur tranchée trottoir bicouche - Zone rurale	M	19,10
382	O/F tranchée trottoir béton - Zone rurale	M	92,19
383	O/F surlargeur tranchée trottoir béton - Zone rurale	M	19,89
384	O/F tranchée trottoir béton désactivé - Zone rurale	M	131,04
385	O/F surlargeur tranchée trottoir béton désactivé - Zone rurale	M	23,78
386	O/F tranchée trottoir pavé - Zone rurale	M	107,04
387	O/F surlargeur tranchée trottoir pavé - Zone rurale	M	25,11
388	O/F tranchée trottoir calcaire - Zone rurale	M	50,74
389	O/F surlargeur tranchée trottoir calcaire - Zone rurale	M	12,62
390	O/F tranchée accotement - Zone rurale	M	27,99

391	O/F surlargeur accotement - Zone rurale	M	8,39
392	O/F tranchée accotement + grave ciment - Zone rurale	M	60,36
393	O/F surlargeur accotement + grave ciment - Zone rurale	M	18,10
394	O/F tranchée accotement calcaire - Zone rurale	M	41,91
395	O/F surlargeur tranchée accotement calcaire - Zone rurale	M	11,27
396	Surprofondeur tranchée + remblai - Zone rurale (/10 cm)	M	5,47
397	Surprofondeur surlargeur tranchée + remblai - Zone rurale (/10 cm)	M	1,64
398	O/F tranchée terrain naturel	M	27,99
399	O/F surlargeur terrain naturel	M	8,39
400	O/F tranchée lotissement avec sablage et matériaux d'apport	M	22,39
401	O/F surlargeur tranchée lotissement avec matériaux d'apport	M	4,47
402	O/F tranchée lotissement avec sablage et sans matériaux d'apport	M	17,21
402	O/F surlargeur tranchée lotissement avec sablage et matériaux d'apport	M	3,44
403	Surprofondeur tranchée lotissement + remblai (/10 cm)	M	6,27
404	Plus-value pour réfection de surface < 30 m2	U	343,35
405	PV tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone urbanisée	M	33,72
406	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone urbanisée	M	10,12
407	PV tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone peu urbanisée	M	26,98
408	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone peu urbanisée	M	8,10
409	PV tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone rurale	M	22,49
410	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone rurale	M	6,75
411	PV tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone urbanisée	M	44,96
412	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone urbanisée	M	13,49
413	PV tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone peu urbanisée	M	35,97
414	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone peu urbanisée	M	10,79
415	PV tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone rurale	M	29,98
416	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone rurale	M	8,99
417	PV tranchée avec "aspirateur" - Zone rurale	M	23,98
418	PV tranchée avec "aspirateur" - Zone peu urbanisée	M	28,78
418	PV tranchée avec "aspirateur" - Zone urbanisée	M	35,97
419	PV surlargeur tranchée avec "aspirateur"	M	11,99
420	PV surlargeur tranchée avec "aspirateur" - Zone peu urbanisée	M	14,39
421	PV surlargeur tranchée avec "aspirateur" - Zone urbanisée	M	17,99
422	Palissade pour protection chantier	M	10,90
423	Démolition + réfection enrobé noir	M2	107,02
424	Démolition + réfection enrobé rouge	M2	133,34
425	Démolition + réfection bicouche	M2	44,96
426	Démolition + réfection béton lissé	M2	117,07
427	Démolition + réfection béton désactivé	M2	214,19
428	Dépose/repose pavé	M2	138,98
429	Démolition rocher	M3	196,20
430	O/F fouille pour sondage de vérification	U	305,20
431	O/F fouille pour localisation réseau ou déroulage de câble en terrain naturel	M3	128,62
432	O/F fouille pour localisation réseau ou déroulage de câble sur terrain revêtu	M3	163,50
433	Géodétection de réseau existant enterré	M	1,09
434	Rapport d'intervention de géodétection de réseau enterré existant	U	57,77
435	Trancheuse sous chaussé	M	81,74
436	Trancheuse sous chaussé bicouche	M	69,32
437	Trancheuse sous accotement	M	19,59
438	Trancheuse sous accotement + grave ciment	M	42,25

439	Trancheuse sous accotement + calcaire	M	29,12
440	Installation et mise en œuvre d'un forage dirigé selon la technique du PEHD	U	1 373,40
441	Forage dirigé avec PEHD 90 (hors réfection éventuelle de surface)	M	119,90
442	Forage dirigé avec PEHD 110/140 (hors réfection éventuelle de surface)	M	141,70
443	Forage dirigé avec PEHD 160 (hors réfection éventuelle de surface)	M	185,30
444	Installation et mise en œuvre d'un forage dirigé selon la technique du pousse tube	U	1 373,40
445	Forage dirigé avec tube de 200 mm (hors réfection éventuelle de surface)	M	305,20
446	Forage dirigé avec tube de 300 mm (hors réfection éventuelle de surface)	M	381,50
447	Forage dirigé avec tube de 400 mm (hors réfection éventuelle de surface)	M	446,90
448	Etablissement d'un dossier technique pour forage dirigé (note de calcul, profil, ...)	U	555,90
449	Percement ou passage en sous-œuvre de mur	U	51,23
450	Fonçage 90 (avec fouilles + hydro-curage + gaine)	M	71,94
451	Fonçage 110 (avec fouilles + hydro-curage + gaine)	M	106,82
452	Fonçage 160 (avec fouilles + hydro-curage + gaine)	M	174,40
453	Encorbellement tube acier 100 (hors culées béton)	M	294,30
454	Encorbellement tube acier 200 (hors culées béton)	M	344,44

FOURREAUX

455	Fourreau TPC 75	M	4,19
456	Fourreau TPC 90	M	5,23
457	Fourreau TPC 110	M	6,54
458	Fourreau TPC 160	M	10,59

CABLES HTA/BT & ACCESSOIRES

459	Câble HTA 3x240 - Souterrain (avec déroulage)	M	44,58
460	Câble HTA 3x150 - Souterrain (avec déroulage)	M	34,28
461	Câble HTA 3x95 - Souterrain (avec déroulage)	M	28,39
462	Câble BT 3x240 + 95 - Souterrain (avec déroulage)	M	37,81
463	Câble BT 3x150 + 70 - Souterrain (avec déroulage)	M	26,92
464	Câble BT 3x95 + 50 - Souterrain (avec déroulage)	M	22,07
465	Câble Brt 4x35 - Souterrain (avec déroulage)	M	13,70
466	Cable BT 3x70 + 54 - Aérien	M	13,69
467	Cable BT 3x150 + 70 - Aérien	M	22,14
468	Plus-value pour déroulage d'un câble HTA dans fourreau existant	M	2,07
469	Plus-value pour déroulage d'un câble BT dans fourreau existant	M	1,53
470	Plus-value pour déroulage d'un câble de branchement dans fourreau existant	M	1,20
471	Plus-value pour déroulage câble HTA/BT/Brt dans une tranchée ouverte par un tiers	M	1,20
472	Mise en court-circuit provisoire pour câble HTA/BT (essai avant mise sous tension)	U	119,90
473	Mise en court-circuit définitive pour câble HTA	U	1 144,50
474	Mise en court-circuit définitive pour câble BT	U	806,60
475	Fourniture et pose d'une gaine blindée ou chemin de câble	M	51,23
476	RAS BT (hors câble) -Y/C les raccordements et le manchonnages	U	534,10
477	RAS branchement (hors câble) - Y/C raccordements et manchonnages	U	218,00
478	Raccordement câble BT torsadé/torsadé (faisceau)	U	174,40
479	Raccordement en dérivation câble BT torsadé/nu (l'ensemble)	U	163,50
480	Confection d'une saignée dans un massif béton existant	U	80,66

COFFRETS BT & RACCORDEMENTS

481	Socle simple ou double - Pose au sol	U	250,70
482	Socle simple S20 - Fourniture	U	62,26
483	Socle double S20 - Fourniture	U	102,55
484	Pose et encastrement coffret ou socle simple dans mur	U	305,20
485	Pose et encastrement coffret ou socle double dans mur	U	425,10
486	Pose et encastrement coffret ou socle dans clôture grillagée	U	81,75
487	Confection saignée mur pour branchement + F/P gaine blindée encastrée	U	130,80
488	Mise en plage grille de raccordement dans coffret	U	51,23
489	Armoire polyester + socle pour branchement C4 - F/P - (pour compteur et disjoncteur)	U	1 613,20
490	Coffret S20 CC 60/90 A + socle simple - F/P	U	428,94
491	Grille fausse coupure 240 IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	283,18
492	Grille fausse coupure 95/150 IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	230,69
493	Grille étoilement 95/150 IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	197,73
494	Grille repiquage IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	96,40
495	Coffret S20 + socle ECP-3D - F/P	U	848,89
496	Borne CIBE CC 60 A - F/P	U	372,78
497	Borne CIBE CC 2 x 60 A - F/P	U	470,44
498	Borne CIBE CC 90 A - F/P	U	470,44
499	Borne CIBE vide - F/P	U	323,95
500	Borne CIBE Grand Volume vide (CGV) - F/P	U	458,24
501	Coffret CIBE CC 60 A - Hors pose	U	122,08
502	Coffret CIBE CC 2 x 60 A - Hors pose	U	170,91
503	Coffret CIBE CC 90 A - Hors pose	U	170,91
504	Coffret CIBE CC vide - Hors pose	U	75,69
505	Grille de repiquage IP2X pour borne CIBE équipé 3x35	U	95,18
506	Grille étoilement IP2X pour borne CIBE équipée 1x150 + 3x35 mono ou 2x35 tri	U	173,31
507	Grille fausse-coupure IP2X pour borne CIBE équipée 2x150 + 2x35 tri non protégé	U	222,14
508	Grille fausse-coupure pour CGV équipée 2x240 + 2x35 tri non protégé	U	307,60
509	PV pour équipement support fusible Brt (par branchement)	U	61,04
510	PV pour équipement dérivation sup. 95/150/240	U	73,25
511	Coffret C400/P200 + socle - F/P	U	666,99
512	Coffret C100/P100 + socle - F/P	U	630,37
513	Coffret sur socle équipé grille RMBT 6 plages + connecteurs - F/P	U	909,93
514	Coffret sur socle équipé grille RMBT 9 plages + connecteurs - F/P	U	1 080,84
515	Coffret sur socle équipé grille RMBT 12 plages + connecteurs - F/P	U	1 300,59
516	Connecteurs RMBT 95/150/240 (4)	U	73,25
517	Connecteurs RMBT Brt avec/sans support fusible (par branchement)	U	61,04
518	Module RMBT C400/P200	U	231,95
519	Encastrement coffret et de son socle dans grillage	U	81,75
520	Plus-value pour encastrement coffret ou socle simple dans mur	U	54,50
521	Plus-value pour encastrement coffret ou socle double dans mur	U	174,40
522	Confection d'une saignée dans mur avec gaine de protection	U	130,80
523	Parement bois pour coffret	U	196,20
524	F&P porte en béton fibré teinté agréée ABF pour RMBT 6/9 plages ou C400	U	327,00
525	F&P porte en béton fibré teinté agréée ABF pour RMBT 12 plages	U	436,00
526	F&P porte en béton fibré teinté agréée ABF pour CIBE	U	261,60
527	MAT sur coffret BT	U	98,10
528	MAT sur poteau ou façade	U	294,30
529	PV pour MAT déportée de 8 m	U	545,00

530	Plus-value pour mètre supplémentaire de MAT déportée	M	30,52
531	Mesure des MAT et de couplage + report sur récolement	U	87,20
532	Mise en conformité d'une prise de MAT	U	130,80
533	Câblette de terre 25 m ² Cu pour liaison équipotentielle	M	3,66
534	Raccordement câble BT de réseau	U	91,56
535	Raccordement câble BT de branchement	U	28,34
536	Jonction souterraine HTA + fouille	U	1 884,61
537	Dérivation souterraine HTA + fouille	U	3 023,66
538	Bout perdu souterrain HTA + fouille	U	1 644,81
539	Jonction/dérivation souterraine BT réseau/réseau + fouille (sous tension)	U	1 444,25
540	Dérivation souterraine BT réseau/branchement + fouille (sous tension)	U	1 072,56
541	Bout perdu souterrain BT + fouille (sous tension)	U	616,94
542	Jonction souterraine de branchement + fouille (sous tension)	U	812,05

CALCUL DES PRIX

Articles dont le numéro est coloré en bleu

Prix identiques à ceux notés dans l'annexe au cahier des charges du contrat de concession relatif aux prestations pouvant être réalisées par le concessionnaire.

Articles dont le numéro est coloré en vert

Prix forfaitaires calculés en considérant :

- Les prix du bordereau des prix unitaires associés aux marchés de travaux du SDEEG en vigueur à la date de la délibération du bureau syndical du SDEEG ;
- Des chantiers type de construction d'extension du réseau HTA ou BT.

Articles dont le numéro est coloré en jaune

Prix forfaitaires calculés en additionnant différents prix qui intègrent le bordereau des prix unitaires associés aux marchés de travaux du SDEEG en vigueur à la date de la délibération du bureau syndical du SDEEG.

DEFINITIONS

ZONE URBANISEE

Zone ou l'espace moyen entre 2 entrées, ou habitations, est compris entre 10 et 40 mètres.

ZONE PEU URBANISEE

Zone ou l'espace moyen entre 2 entrées, ou habitations, est compris entre 40 et 65 mètres.

ZONE RURALE

Zone ou l'espace moyen entre 2 entrées, ou habitations, est supérieur à 65 mètres.

TERRAIN NATUREL

Les prix affectés à ce type de terrain sont applicables seulement sur le domaine privé.

LOTISSEMENT

Les prix affectés à ce type de zone sont applicables seulement dans le périmètre d'un projet pour lequel un Permis d'Aménager a été délivré.

Le Comité Syndical, oüi l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, approuve le barème et le BPU afférents aux raccordements électriques réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEEG.

9 – Modification tarifaire MOBIVE et de la convention de gestion des abonnements et du service

Le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine est porté par 11 syndicats d'énergie œuvrant sur 10 départements (Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne).

Ces syndicats ont créé, en 2015, le service MOBiVE pour les usagers de ce réseau d'infrastructures.

Ils coordonnent leurs actions, par le biais d'un groupement de commande et d'une convention, pour la gestion des abonnements et la tarification du service.

Le service aux usagers comprend un accès au réseau et la mise à disposition d'un portail web sécurisé, adapté aux terminaux mobiles et intégrant la possibilité d'un paiement par carte bancaire.

Le réseau comprend, sur certaines bornes, la possibilité de payer par le biais d'un terminal de paiement par carte bancaire.

Pour les usagers abonnés du service MOBiVE, le portail web (www.mobive.fr) propose les caractéristiques nécessaires à la gestion et au paramétrage de leur compte client, ainsi que toutes les informations sur les transactions réalisées sur leur compte.

Il intègre l'ensemble des informations inhérentes aux infrastructures de charge (localisation, état de fonctionnement et disponibilité, descriptifs liés à la charge, tarification pratiquée, ...), ainsi qu'un contact auprès d'une plateforme téléphonique en cas de problème.

Les informations et données disponibles sur le portail web sont également disponibles via une application smartphone (MOBiVE) téléchargeable sur les plateformes Apple Store et Google Play et utilisant les systèmes d'exploitation les plus courants.

Le principe de fonctionnement est le libre-service accessible 24h/24 et 7j/7 pour tout besoin de recharge électrique sur l'ensemble des stations de rechargement du réseau MOBiVE :

- pour les usagers abonnés,
- pour les usagers à l'acte (usage unique)
- pour les usagers abonnés à d'autres opérateurs de mobilité électrique ayant signé des accords avec les syndicats d'énergie du groupement MOBiVE.

L'accès en libre-service accessible 24h/24 et 7j/7 concerne également :

- les opérations de suivi des consommations,
- les services internet aux usagers : enregistrement, suivi des comptes, cartographie interactive d'information de l'accessibilité.

En outre, les usagers bénéficient, pour tout besoin de renseignement commercial ou technique, d'un accès à une hotline téléphonique.

Enfin, les usagers abonnés peuvent bénéficier d'une interopérabilité qui leur donne accès à la grande majorité des infrastructures de charge déployées en France.

Depuis 2022, ce service est tarifé comme suit :

Abonnement annuel à 18 € TTC

Point de charge normale (jusqu'à 22 kW)			
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MObiVE	Usager à l'acte	Usager en itinérance**
De 0 à 5kW	0,022 € TTC/ min*	0,033 € TTC/ min*	0,099 € TTC/ min*
De 5 à 15kW	0,044 € TTC/ min*	0,066 € TTC/ min*	
Supérieur à 15kW	0,066 € TTC/ min*	0,099 € TTC/ min*	
23h-6h (La minute supplémentaire)	50% du tarif de jour	100% du tarif de jour	
Point de charge rapide (jusqu'à 75 kW et au-delà de 75 kW)			
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MObiVE	Usager à l'acte	
De 0 à 25kW	0,090 € TTC/ min*	0,135 € TTC/ min*	
De 25 à 40kW	0,168 € TTC/ min*	0,252 € TTC/ min*	
De 40 à 75kW	0,213 € TTC/ min*	0,319 € TTC/ min*	
Supérieur à 75kW	0,448 € TTC/ min*	0,672 € TTC/ min*	
Usagers en itinérance**			
Point de charge rapide ne pouvant pas délivrer une puissance supérieure à 25kW		0,135 € TTC/ min*	
Point de charge rapide pouvant délivrer une puissance comprise entre 25kW et 40 kW		0,252 € TTC/ min*	
Point de charge rapide pouvant délivrer une puissance comprise entre 40kW et 75kW		0,319 € TTC/ min*	
Point de charge rapide pouvant délivrer une puissance supérieure à 75kW		0,672 € TTC/ min*	

Face à la forte augmentation du coût d'achat de l'électricité 2023, il est nécessaire d'actualiser à nouveau la grille tarifaire, afin de les corrélés aux coûts réels d'exploitation.

D'autre part, les syndicats d'énergies ont souhaité, dans le cadre de cette révision, rendre la grille plus lisible et plus avantageuse pour les usagers, en la basculant d'une tarification fondée exclusivement sur le temps passé à une tarification mixte kWh et temps.

Il est ainsi proposé les évolutions suivantes :

- de maintenir l'abonnement annuel à 18 € TTC (sur 12 mois glissants)
- d'appliquer une tarification mixte kWh et temps, suivant la grille tarifaire ci-dessous définie en coordination avec les 10 autres syndicats constituant le réseau MObiVE :

Proposition évolution tarification 2023				
Modèle PDC et/ou borne PDC : Point De Charge	Utilisateurs			
	Abonnée		Itinérants*	
PDC sur une borne AC proposant une puissance maximale de 7 kW	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€ TTC/min)	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€ TTC/min)
Tarif jour (7h/23h)	0,35	0,07	0,44	0,09
Tarif nuit (23h/7h)		<i>Pas de plus-value de nuit</i>		<i>Pas de plus-value de nuit</i>
PDC délivrant une puissance AC strictement supérieure à 7 kW	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 3h de connexion (€ TTC/min)	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 3h de connexion (€ TTC/min)
Tarif jour (7h/23h)	0,44	0,07	0,55	0,09
Tarif nuit (23h/7h)		<i>Pas de plus-value de nuit</i>		<i>Pas de plus-value de nuit</i>
PDC délivrant une puissance DC strictement supérieure entre 22 kW et 36 kW	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 1h de connexion (€ TTC/min)	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 1h de connexion (€ TTC/min)
Tarif unique	0,48	0,07	0,59	0,09
PDC délivrant une puissance DC strictement supérieure entre 40 kW et 60 kW	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 1h de connexion (€ TTC/min)	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 1h de connexion (€ TTC/min)
Tarif unique	0,53	0,07	0,64	0,09
PDC délivrant une puissance DC strictement supérieure à 60 kW	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 30 minutes de connexion (€ TTC/min)	Prix € TTC/kWh	Plus-value horaire à partir de 30 minutes de connexion (€ TTC/min)
Tarif unique	0,57	0,07	0,68	0,09

* la facturation aux opérateurs d'itinérants se fera en HT. L'affichage des valeurs en TTC dans le tableau permet une comparaison plus lisible par rapport aux tarifs Abonnés

- de ne facturer que les sessions réussies au sens de l'AFIREV (Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Electriques des Véhicules), à savoir une session de recharge ayant duré plus de 2 minutes et ayant fourni une énergie supérieure à 0.5 kWh
- de fixer le montant des plafonds des transactions à :
 - 30 € TTC pour les abonnés ;
 - 50 € TTC pour les usagers à l'acte et pour les usagers en itinérance via un opérateur de mobilité.

Cette tarification du service a aussi vocation à assurer une meilleure équité pour tous les véhicules électriques selon leurs caractéristiques techniques et leurs modes de charge, tout en favorisant la rotation des véhicules. Cette nouvelle tarification serait applicable, à compter du 1^{er} juillet 2023.

A noter que la grille tarifaire sera susceptible d'être à nouveau modifiée en fonction de l'évolution des coûts de supervision, des coûts de maintenance et des prix annuels de l'électricité.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, approuve la modification de la tarification aux usagers des infrastructures de recharge des véhicules électriques installées par le SDEEG, à compter du 1er juillet 2023, comme présentée ci-dessus.

10– Rapport d’activité 2022 du SDEEG

Le Comité Syndical, ouï l’exposé du rapporteur et après avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport d’activité du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde retraçant les activités et indicateurs significatifs de l’année 2022.

Conformément à l’article L.5212-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera ensuite transmis avec le rapport d’activité du concessionnaire à chaque collectivité adhérente ou du périmètre de la concession pour ce dernier.

Ils devront faire l’objet d’une présentation en Conseil Municipal et être tenus à la disposition du public dans le cadre de la communication des délégations de service public.

11 – Rapport d’activité 2022 de la SEM Gironde Energies

Conformément à la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) du 21 février 2022 et au décret d’application du 4 novembre 2022 qui définit le contenu du rapport annuel des représentants des collectivités publiques actionnaires dans les entreprises publiques locales dont les SEM (société d’économie mixte), un rapport d’activité est communiqué à l’Assemblée Délibérante de la collectivité actionnaire majoritaire de la SEM.

Ce rapport d’activité 2022 permet de faire le bilan des réalisations de la SEM Gironde Energies. Il synthétise également les évolutions de l’actionariat, l’état des participations, la gouvernance et la situation financière de la société.

Le Comité Syndical du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde, ouï l’exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte le rapport d’activité 2022 de la SEM Gironde Energies.

13 – Comptes-rendus d’activité des concessionnaires ENEDIS et EDF

Conformément aux dispositions régissant la délégation de service public au titre du contrat de concession intervenu entre le SDEEG et ENEDIS le 28 octobre 2021, le concessionnaire expose son compte-rendu d’activité 2022 devant les délégués.

Un document de synthèse sera ensuite transmis à chaque collectivité du périmètre de la concession.

Xavier PINTAT invite Jean-Marc BAIZÉ, Directeur Régional ENEDIS Aquitaine-Nord et Rozenne LE DIGABEL, Directrice Territoires Gironde ENEDIS, à présenter le rapport d’activité du concessionnaire.

Jean-Marc BAIZÉ remercie Xavier PINTAT pour son accueil et précise qu’il a pris ses fonctions avec un esprit d’ouverture et de partenariat avec les territoires.

En ce qui concerne plus spécifiquement l’activité d’ENEDIS, Rozenn LE DIGABEL précise que les évènements climatiques (tempête DIEGO, orages de grêle et incendies de l’été) ont fortement marqué la vie des réseaux basse et moyenne tension.

De plus, la distribution publique d’électricité a été inquiétée au niveau des risques de délestage susceptibles d’être mis en œuvre dans le courant de l’hiver.

Au-delà de ces vicissitudes, il convient de souligner une dynamique forte existant au sein de notre concession.

De plus, ENEDIS s’engage à accompagner la transition écologique au niveau des bâtiments publics, de la mobilité électrique comme de l’autoconsommation.

Cet accompagnement se traduit également par la mise à disposition de données par rapport aux capacités du réseau.

Enfin, Rozenn LE DIGABEL informe l'assemblée de l'existence du portail collectivités permettant de savoir ce que fait ENEDIS en matière de travaux.

De plus, ce portail permet d'accéder à une cartographie des réseaux.

A l'issue de cette présentation, Xavier PINTAT cède la parole à Francis RIETHER, Directeur Territorial Gironde pour le compte d'EDF.

Celui-ci explique à l'assemblée que le nombre de clients éligibles aux tarifs règlementés de vente est assez stable, soit 268 463 clients. Cela représente 58% des clients de la concession électrique du SDEEG.

Par ailleurs, Francis RIETHER évoque la précarité énergétique à l'aune de la distribution des chèques énergie et des crédits ouverts au titre du FSL (Fond Solidarité Logement).

Xavier PINTAT remercie ENEDIS et EDF et cède la parole aux élus :

Thierry CHAMBORD (Val-de-Virvée) souhaite connaître la stratégie de reconstruction des réseaux, suite aux incendies. ENEDIS répond que cette reconstruction s'effectue à ISO Technologie : le torsadé aérien altéré est remplacé par du torsadé aérien neuf.

Daniel FENELON (SIE St-Philippe-d'Aiguilhe) souhaite une meilleure information des maires quant aux campagnes d'élagages effectuées par ENEDIS. Il souligne également la mauvaise qualité du travail effectué se traduisant par des coupes d'arbres sans discernement. Il suggère vivement à ENEDIS de suivre ses prestataires.

ENEDIS s'engage à prévenir les élus en amont, lors de la réalisation de campagnes d'élagage.

Jean-Marc BAIZÉ estime qu'ENEDIS doit assumer ses responsabilités en la matière en tant que donneur d'ordres.

Didier IGLESIAS (Floirac) sensibilise ENEDIS sur les campagnes d'élagage menées sur des espaces naturels. Il souhaite la mise en place d'une convention entre les entités concernées et ENEDIS sur ces sujets.

ENEDIS s'associe à ce point de vue et précise qu'une convention de ce type vient d'être signée avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

14 – Compte-rendu d'activité du concessionnaire GRDF

Conformément aux dispositions régissant les délégations de service public au titre des contrats de concession intervenus entre le SDEEG et GRDF le 2 janvier 2012, le concessionnaire expose son compte-rendu d'activité 2022 devant les délégués.

Un document de synthèse sera ensuite transmis à chaque collectivité du périmètre de la concession.

Xavier PINTAT invite Maillys HUET, Directrice Territoire Gironde GRDF, à présenter son rapport.

GRDF présente le patrimoine de la concession : 169 communes pour 2902 kms de réseau.

S'agissant du volet sécurité, 654 kms de réseau ont été surveillés, soit 22% du patrimoine.

Quant à la qualité de service, on note une baisse importante du nombre de réclamations (998 en 2021 contre 581 en 2022).

Par ailleurs, on peut observer un léger tassement du nombre de clients (75 272) et des quantités acheminées.

En ce qui concerne la transition énergétique, Maillys HUET insiste sur la place indispensable du gaz dans le système énergétique Français.

Elle souligne la complémentarité du gaz et de l'électricité en défendant le mix énergétique Français.

Enfin, elle met en évidence tout l'intérêt du gaz vert en Gironde.

A ce jour celui-ci couvre 3% de la consommation de gaz en Gironde avec 12 méthaniseurs en service.

Enfin, elle conclut son intervention sur les avantages procurés par la mobilité durable au GNV et bioGNV.

Xavier PINTAT la remercie pour son intervention et confirme le soutien de la FNCCR et du SDEEG vis-à-vis de la filière gaz. Il estime que le gaz vert représente l'avenir du secteur gazier.

Pierre DUCOUT souscrit à ce point de vue et estime opportun de se servir des réseaux de distribution de gaz pour le gaz vert alors même que ceux-ci ont déjà été financés.

Xavier PINTAT réaffirme avec force l'importance d'avoir un mix énergétique le plus diversifié et performant possible.

Aucune autre question n'émanant de l'assemblée, Xavier PINTAT clôt cette séance de travail en précisant que le prochain Comité Syndical aura lieu le jeudi 14 décembre prochain.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique IRIART

Xavier PINTAT